



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 13-16 novembre 2023

---

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 3 octobre 2023	WFP/EB.2/2023/7-A/6
Original: anglais	Questions opérationnelles - plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## **Projet de Plan stratégique de pays – Malawi (2024-2028)**

Durée	1 <sup>er</sup> janvier 2024-31 décembre 2028
Coût total pour le PAM	311 949 141 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

\* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

### **Résumé**

Le Malawi est un pays à faible revenu particulièrement exposé aux chocs climatiques, économiques et autres, lesquels sont récurrents et de plus en plus graves. Dans les zones rurales, environ 80 pour cent de la population vit de l'agriculture. Toutefois, sans une transformation du système alimentaire, le secteur agricole ne permettra pas aux Malawiens de se hisser hors de la pauvreté. Si le pays veut atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de son plan de développement, il devra transformer son système alimentaire de manière à ce que celui-ci réponde à des défis interdépendants tels que les changements climatiques, la pénurie de ressources, le chômage des jeunes, l'inégalité femmes-hommes, le manque d'inclusivité et les problèmes liés à la disponibilité et à l'accessibilité économique des vivres.

Fondé sur des consultations et des analyses approfondies et une multitude d'éléments factuels, le présent plan stratégique de pays vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes et des communautés vulnérables, et à renforcer la résilience des femmes, des hommes et des communautés, en soutenant la transformation des systèmes alimentaires selon des modalités qui contribuent à changer la vie. Le PAM fera fond sur son expérience en matière

---

#### **Coordonnateurs responsables:**

M. M. Haile  
Directeur régional  
Afrique australe  
courriel: [menghestab.haile@wfp.org](mailto:menghestab.haile@wfp.org)

M. P. Turnbull  
Directeur de pays  
courriel: [paul.turnbull@wfp.org](mailto:paul.turnbull@wfp.org)

d'assistance alimentaire d'urgence et intensifiera les activités intégrées de renforcement de la résilience aux niveaux des ménages et des communautés, tout en favorisant l'amélioration des systèmes nationaux grâce au renforcement des capacités et en appuyant la prise en main et la durabilité des interventions. Le PAM s'emploiera tout particulièrement à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à améliorer les perspectives des femmes, des filles, des jeunes et des autres personnes vulnérables. Plus de 50 pour cent des bénéficiaires directs seront des femmes.

Tirant parti de ses avantages relatifs au Malawi, le PAM mettra en œuvre un plan quinquennal fondé sur les objectifs de développement durable 2 et 17 et le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, et harmonisé avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2024-2028, le document intitulé "Malawi Vision 2063" et le plan de développement national décennal. Le plan stratégique de pays est articulé autour de cinq effets directs intégrés:

- *Effet direct 1:* Les populations au Malawi, y compris les réfugiés, en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et touchées par des chocs peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2028, les populations ciblées au Malawi obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation, à l'appui de la valorisation du capital humain, conformément aux objectifs nationaux.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2028, les moyens d'existence des populations au Malawi, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sont améliorés, plus durables et plus résilients face aux aléas climatiques grâce à une meilleure gestion des ressources, au développement des compétences et à l'accès aux services financiers et aux marchés.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2028, les acteurs nationaux et infranationaux au Malawi disposent de capacités renforcées pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes appuyant des systèmes alimentaires et sanitaires durables et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- *Effet direct 5:* Le Gouvernement et les partenaires de l'action humanitaire et du développement présents au Malawi accèdent plus facilement à des services novateurs, efficaces et économiques, liés notamment à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique, et en tirent profit tout au long de l'année.

Ces effets directs sont conçus de sorte à se renforcer mutuellement, le PAM faisant fond sur les programmes et les partenariats existants ainsi que sur les possibilités qui s'offrent à lui, pour relier les activités et concrétiser les effets directs escomptés grâce à un ensemble d'interventions intégrées.

Le Bureau du PAM au Malawi s'appuiera sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et sur les plateformes de coordination des organismes ayant leur siège à Rome, pour favoriser la conduite de programmes conjoints et la mobilisation de ressources.

## Projet de décision\*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Malawi (2024-2028) (WFP/EB.2/2023/7-A/6), pour un coût total pour le PAM de 311 949 141 dollars É.-U.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## 1. Analyse de la situation du pays

### 1.1 Contexte national

1. Pays en développement sans littoral<sup>1</sup>, le Malawi se classait au 169<sup>e</sup> rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain pour 2021-2022. Il compte actuellement 19 millions d'habitants, un chiffre qui devrait doubler d'ici à 2038<sup>2</sup>. Ses systèmes alimentaires ne sont pas durables et sont vulnérables face aux chocs climatiques et économiques, en raison notamment de la forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, des médiocres infrastructures de marché, des techniques agricoles inadaptées, de la mécanisation insuffisante et des difficultés d'accès au marché dues à des circuits de distribution défectueux.
2. Plus de la moitié de la population vit dans la pauvreté<sup>3</sup> et 73,5 pour cent vivent en dessous du seuil international de pauvreté, fixé à 1,90 dollar É.-U par personne et par jour<sup>4</sup>. Au moins 5,4 millions de Malawiens souffrent d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique<sup>5</sup>. Au cours des quatre dernières périodes de soudure, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë a oscillé entre 1,1 million et 3,8 millions, la moyenne étant de 2,3 millions. La malnutrition chez les femmes et les enfants reste un problème majeur de santé publique et de développement, qui se traduit par une mortalité infantile que l'on pourrait éviter et qui perdure dans les zones rurales. Le retard de croissance chez les enfants est plus fréquent dans les zones rurales (36 pour cent des enfants) que dans les zones urbaines (29 pour cent).
3. Le taux de malnutrition aiguë globale est relativement faible (2,6 pour cent)<sup>6</sup>, mais les carences en micronutriments constituent un important problème de santé publique, en particulier chez les femmes et les filles enceintes ou allaitantes et les enfants de moins de 5 ans. Les régimes alimentaires inadaptés et de mauvaise qualité qui sont directement à l'origine de la malnutrition chronique se conjuguent à des causes profondes telles que l'accès insuffisant aux services de santé essentiels. Seuls 8 pour cent des enfants de moins de 2 ans reçoivent l'apport alimentaire minimal acceptable. En outre, 61 pour cent des enfants de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein et 63 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont anémiques.
4. Au Malawi, le taux annuel de croissance urbaine dépasse 5 pour cent et 20 pour cent de la population totale vit dans des zones urbaines. Si elle n'est pas maîtrisée, cette forte croissance pourrait ajouter aux difficultés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement durable.
5. Les chocs liés aux phénomènes météorologiques comptent parmi les principaux facteurs de la pauvreté. Les ménages qui parviennent le mieux à se libérer de la pauvreté sont ceux qui élargissent leur horizon économique au-delà de l'agriculture traditionnelle, notamment en misant sur l'éducation<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. [Page Web consacrée aux pays en développement sans littoral](#).

<sup>2</sup> Office national de la statistique. 2021. [Malawi Poverty Report 2020](#).

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Groupe de la Banque mondiale. 2023. [Aperçu – Malawi \(en anglais uniquement\)](#).

<sup>5</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2022. [Malawi IPC Chronic Food Insecurity Report](#).

<sup>6</sup> Office national de la statistique. 2021. [Malawi Multiple Indicator Cluster Survey 2019–20, Survey Findings Report](#).

<sup>7</sup> G. Caruso et L. Cardona Sosa. 2022. [Malawi Poverty Assessment – Poverty Persistence in Malawi: climate shocks, low agricultural productivity and slow structural transformation](#).

6. L'agriculture représente 30 pour cent du PIB et 80 pour cent des recettes d'exportation et elle constitue la base de 80 pour cent des moyens d'existence des populations rurales. L'agriculture reste la principale source de revenus des ménages, mais elle continuera à être généralement peu rentable à moins que le secteur ne soit transformé en profondeur.
7. La faible productivité agricole s'explique par: le régime foncier et la petite taille des parcelles; l'accès limité aux technologies et le faible taux d'adoption de celles-ci; la participation inéquitable des femmes et des jeunes à l'agriculture; l'accès limité aux services agricoles tels que la vulgarisation, aux services financiers, aux intrants, à l'irrigation, à la mécanisation et aux marchés. Le fait que les sols soient peu fertiles et très dégradés contribue aussi à réduire la productivité.
8. Les pertes après récolte s'établissent à 30 pour cent. Le développement insuffisant de marchés structurés a exacerbé ces pertes en créant un déséquilibre entre l'offre et la demande de produits agricoles à l'échelle du pays.
9. On dénombre 50 000 réfugiés et demandeurs d'asile au Malawi. La plupart sont originaires de la République démocratique du Congo et sont en situation d'insécurité alimentaire sans guère de perspectives de rapatriement. Les solutions durables dont disposent les réfugiés sont rares. La politique gouvernementale de maintien dans les camps, qui accentue la dépendance à l'égard des quelques possibilités d'emploi occasionnel et des stratégies de survie préjudiciables dans le secteur informel, aggrave l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et réduit les capacités d'autonomie économique.
10. Le Malawi se classe au 145<sup>e</sup> rang sur 188 pays selon l'indice d'inégalité de genre<sup>8</sup>. Les femmes font moins bonne figure que les hommes sur les plans de l'alphabétisation, de la fréquentation scolaire, de la violence sexiste, du niveau d'instruction, des perspectives économiques et de la possession de biens<sup>9</sup>. Dans le secteur agricole, les écarts de productivité entre les femmes et les hommes sont importants et imputables aux inégalités touchant l'accès des femmes à la terre; aux problèmes liés à la main-d'œuvre agricole, aux intrants agricoles et à la technologie; ainsi qu'à la participation plus faible des femmes aux filières des cultures de rente ou d'exportation.
11. Les changements climatiques compromettent largement les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté, faire reculer l'insécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles. La dégradation des terres, exacerbée par la forte croissance démographique et le taux élevé de déforestation (2,6 pour cent par an), fait baisser la productivité agricole et épuise les ressources naturelles.
12. L'adoption des technologies numériques est limitée: seuls 42 pour cent et 14 pour cent de la population ont accès respectivement à un téléphone mobile et à Internet<sup>10</sup>. Le fait d'améliorer cet accès contribuerait à améliorer les possibilités de développement économique.
13. La protection sociale est régie par des politiques nationales visant la mise en place de programmes réactifs en cas de choc, qui répondent aux besoins saisonniers, aident les populations à se préparer et à faire face aux chocs, appuient le relèvement et renforcent la résilience.

---

<sup>8</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. [Page Web sur l'indice d'inégalité de genre \(en anglais uniquement\)](#).

<sup>9</sup> Bureau des Nations Unies au Malawi. 2022. *Common Country Assessment* (non disponible en ligne).

<sup>10</sup> Ibid.

## 1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

14. Parmi les obstacles à la réalisation des objectifs du plan de développement national, il convient de mentionner les effets récurrents des chocs climatiques (tels que le cyclone Freddy en 2023 et la tempête tropicale Ana en 2022), la marge de manœuvre budgétaire limitée, le conflit en Ukraine, les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, les épidémies d'autres maladies (telles que le choléra en 2022-2023), l'insuffisance des capacités de mise en œuvre des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et les difficultés d'ordre politique<sup>11</sup>. Ces problèmes font grimper les prix des denrées, freinent l'accès aux intrants agricoles et aggravent la menace d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

## 1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

### *Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2*

15. *Accès à l'alimentation.* Quatre-vingts pour cent de la population rurale dépend principalement de la production des petits exploitants agricoles<sup>12</sup>. La plupart de ces exploitants accèdent difficilement aux services financiers formels en raison des taux d'intérêt élevés, de la courte durée des contrats de prêt, du manque de nantissement et de l'absence d'économies d'échelle.
16. L'accès à l'alimentation dans les zones rurales et urbaines est limité par la pauvreté, les difficultés économiques, l'inégalité femmes-hommes, le développement insuffisant des marchés, les chocs climatiques récurrents, le manque de diversification des cultures, l'irrigation limitée, la forte croissance démographique, la dégradation de l'environnement et les maladies. En outre, les dimensions structurelles du commerce et de la politique freinent le développement du système alimentaire, entravent les efforts d'accroissement de la productivité et limitent la capacité des communautés agricoles à investir dans les filières.
17. *Élimination de la malnutrition.* Il faut continuer à déployer des efforts importants pour éliminer la malnutrition, malgré les améliorations constatées comme la réduction de la prévalence de la carence en vitamine A, qui est passée de 22 pour cent à 4 pour cent, et de la carence en fer chez les femmes en âge de procréer, qui a été ramenée de 52 pour cent à 22 pour cent<sup>13</sup>. Le taux de retard de croissance a diminué de 10 points de pourcentage depuis 2017, mais ce problème de santé continue de toucher 35 pour cent de la population<sup>14</sup>. En outre, 12 pour cent des enfants âgés de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale, et 60 pour cent des Malawiens souffrent d'une carence en zinc, 20 pour cent des enfants de moins de 5 ans, d'une carence en fer et 50 pour cent des femmes et des filles enceintes ou allaitantes, d'anémie.
18. En pourcentage des dépenses publiques, les crédits budgétaires alloués aux interventions nutritionnelles ont chuté de près de 50 pour cent entre les exercices 2021/22 et 2022/23<sup>15</sup>. La prévalence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans a diminué, passant de 9,2 à 8,2 pour cent entre 2018 et 2021, mais reste élevée, et le VIH touche de manière disproportionnée les femmes (9,7 pour cent) par rapport aux hommes (6,6 pour cent)<sup>16</sup>.

---

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Future Agricultures. 2021. [Article sur les perspectives d'avenir pour les petits exploitants agricoles du Malawi](#) (en anglais uniquement).

<sup>13</sup> Gouvernement malawien. 2018. [National Multi-Sector Nutrition Strategic Plan 2018-2022](#).

<sup>14</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2022. [Malawi IPC Chronic Food Insecurity Report](#).

<sup>15</sup> Bureau des Nations Unies au Malawi. 2022. [Common Country Assessment](#) (non disponible en ligne).

<sup>16</sup> Ibid.

19. *Productivité et revenus des petits exploitants.* La production agricole est essentiellement pluviale et réalisée sur de petites parcelles fragmentées dont les rendements sont faibles. Bien que leur productivité et leurs revenus aient augmenté grâce à un meilleur accès aux technologies de production et aux intrants, les petits exploitants doivent se voir offrir davantage de possibilités de transformer leurs pratiques agricoles.
20. Quatre-vingt-quinze pour cent des ménages participant aux interventions de renforcement de la résilience déployées par le PAM ont amélioré leur production en adoptant des pratiques agricoles intelligentes face au climat<sup>17</sup>, et le Gouvernement met en œuvre avec succès un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

### **Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17**

21. *Cohérence des politiques.* Avec l'appui de ses partenaires, le Gouvernement a élaboré, en application du document intitulé "Vision 2063", des politiques harmonisées avec le Plan stratégique du PAM. La mise en œuvre des politiques liées à la durabilité et à l'amélioration équitable des systèmes alimentaires et de la protection sociale continue toutefois à soulever de nombreuses difficultés.
22. *Diversification des sources de financement.* Le Gouvernement est aux prises avec de graves problèmes budgétaires, et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) exigera une augmentation soutenue des financements. La marge de manœuvre budgétaire dont il dispose pour répondre aux besoins en matière de développement est limitée, et l'augmentation des dépenses ordinaires se traduit par une réduction des investissements qu'il peut effectuer pour étayer la croissance économique. Seuls 23 pour cent du budget national pour 2023/24 sont affectés au développement, et 70 pour cent de ces crédits proviennent de sources internationales. La dette publique a atteint des niveaux insoutenables. La base de donateurs habituels restera probablement inchangée, mais sachant qu'elle doit composer avec les problèmes économiques mondiaux, il sera capital de développer les liens avec des partenaires non habituels, comme le secteur privé, pour augmenter le financement du développement.
23. *Renforcement des partenariats mondiaux.* En tant qu'organisme pivot pour les programmes conjoints des Nations Unies, co-chef de file des modules de la sécurité alimentaire et de la logistique et acteur de premier plan de l'action humanitaire et du développement, le PAM est bien placé pour renforcer la coordination entre les partenaires. Il peut rassembler les partenaires à l'appui des interventions d'urgence du Gouvernement et favoriser la création de passerelles entre les interventions d'urgence, la protection sociale et le relèvement rapide.

### **1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim**

24. *Accès à l'alimentation.* L'insécurité alimentaire s'aggrave en conséquence du renchérissement des denrées, des carburants et des engrais<sup>18</sup>. Le prix de l'assortiment alimentaire minimum a augmenté de 55 pour cent entre 2022 et 2023. Le prix moyen du maïs au niveau national a triplé entre 2021 et 2023, notamment à cause d'une baisse de la production en 2022.

---

<sup>17</sup> PAM. 2021. *Integrated resilience building in Malawi: evidence generation summary*.

<sup>18</sup> Bureau des Nations Unies au Malawi. Novembre 2022. *Common Country Assessment* (non disponible en ligne).

25. *Faiblesse de la productivité agricole.* Selon les rapports relatifs aux orientations nationales pour la transformation des systèmes alimentaires à l'appui du Programme 2030<sup>19</sup>, 90 pour cent de l'offre de produits alimentaires provient directement du secteur agricole, et les disponibilités alimentaires reposent principalement sur la propre production des exploitants, les ménages dirigés par une femme étant confrontés à des difficultés additionnelles. La plupart des personnes vivent de l'agriculture mais, sans augmentation de la productivité, ce secteur ne leur permettra pas de se hisser hors de la pauvreté<sup>20</sup>.
26. *Systèmes alimentaires durables.* Les systèmes alimentaires existants ne sont pas durables et ne répondent pas aux conditions nécessaires à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la durabilité environnementale. Des facteurs socioéconomiques et territoriaux tels que la croissance démographique et le régime foncier exercent également une pression sur les systèmes alimentaires<sup>21</sup>. Seuls des efforts concertés peuvent aboutir au financement d'une transformation équitable des systèmes alimentaires, qui améliorerait l'accès aux services financiers, aux marchés et aux intrants et accorderait une importance particulière aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes de population vulnérables.
27. *Facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique.* Dans le rapport de 2022 relatif à l'insécurité alimentaire chronique au Malawi, fondé sur le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire<sup>22</sup>, il est indiqué que la pauvreté et les phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations entravent les efforts d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et il est recommandé de mener des interventions à moyen et à long terme pour s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire chronique en établissant des filets de sécurité sociale, en diffusant des pratiques nutritionnelles améliorées et en mettant en place des politiques foncières et agricoles visant à réduire la dépendance à l'égard du maïs et à promouvoir la diversification des cultures. Les interventions du PAM appuient les trois moyens recommandés<sup>23</sup>.

## 2. Incidences stratégiques pour le PAM

### 2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

28. Le PAM continuera à fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle vitale aux réfugiés et aux Malawiens touchés par des chocs, tout en renforçant la résilience des personnes et des communautés ciblées grâce à des activités complémentaires menées directement en faveur des bénéficiaires et à un appui visant à accroître les capacités de systèmes nationaux réactifs en cas de choc, notamment les systèmes de protection sociale. Dans la mesure du possible, le PAM poursuivra sa réorientation stratégique vers la fourniture d'une assistance consistant essentiellement en des transferts de type monétaire. Comme recommandé dans l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) pour 2019-2023, le PAM continuera à renforcer son rôle de catalyseur en mettant en place un processus de transfert progressif et partiel de la responsabilité des interventions, éclairé par des évaluations des capacités.

---

<sup>19</sup> Gouvernement malawien. 2021. *Building Healthier, Sustainable and Equitable Food Systems for a Better Malawi: National Pathways for Food Systems Transformation in Support of the 2030 Agenda*.

<sup>20</sup> G. Caruso et L. Cardona Sosa. 2022. *Malawi Poverty Assessment – Poverty Persistence in Malawi: climate shocks, low agricultural productivity and slow structural transformation*.

<sup>21</sup> *Food Systems Transformative Integrated Policy*. 2021. *A Comprehensive Food Systems Diagnostic Approach to Inform Policymaking Toward Sustainable Healthy Diets for All*.

<sup>22</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2022. *Malawi IPC Chronic Food Insecurity Report*.

<sup>23</sup> Ibid.

29. Dans son rapport de 2021 sur la résilience, le bureau de pays souligne que les activités "Assistance alimentaire pour la création d'actifs" constituent la pierre angulaire de l'approche intégrée du PAM, que leurs incidences se sont avérées considérables et qu'elles ont contribué à la durabilité. Les agriculteurs, hommes et femmes, ont constaté une amélioration de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle due à l'augmentation et à la diversification de la production et de la consommation, et une hausse de leurs revenus imputable aux dispositifs villageois d'épargne. L'amélioration des ressources naturelles et le renforcement de la capacité à gérer les risques environnementaux et à atténuer les chocs climatiques étaient également manifestes.
30. Dans l'évaluation de 2022 réalisée après les inondations, il est indiqué que les communautés mettant en œuvre l'ensemble de mesures intégrées du PAM avaient été plus résilientes que les autres face aux tempêtes. Les ménages bénéficiaires avaient moins souvent recouru à des stratégies de survie préjudiciables et, le cas échéant, celles-ci avaient été moins néfastes; de plus, ils s'étaient remis du choc plus rapidement que les autres, ce qui signifie que les acquis du développement, du point de vue du renforcement et du maintien de la résilience, n'ont pas été perdus.
31. Le virage pris par le PAM en faveur de l'alimentation scolaire utilisant la production locale a fait clairement apparaître les effets multiplicateurs de cette approche. Celle-ci a permis de valoriser le capital humain en assurant la fourniture de repas plus nutritifs qui ont favorisé la progression de la fréquentation scolaire et des taux de réussite, de stimuler l'agriculture et l'économie locales grâce à l'achat de denrées aux petits exploitants locaux, et a tenu lieu de plateforme permettant aux communautés d'améliorer leurs connaissances en matière de nutrition. Cette réorientation vient également étayer les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale qui soit pris en main par le pays.
32. Le PAM est bien placé pour épauler l'action menée par le Gouvernement en matière de nutrition, en particulier à la lumière des résultats obtenus dans le cadre des projets pilotes réalisés récemment au niveau infranational. Le PAM est également en mesure d'amplifier les synergies entre la résilience, l'alimentation scolaire utilisant la production locale et les activités de protection sociale à l'appui de l'amélioration de la nutrition.
33. Les interventions du PAM axées sur le renforcement de la résilience ont visiblement fait évoluer les rapports de force entre les femmes et les hommes au sein des ménages et des communautés. Les femmes déclarent avoir davantage voix au chapitre en ce qui concerne la vie familiale et communautaire. En outre, les communautés qui participent à ces interventions ont indiqué que le nombre de femmes assumant des responsabilités a augmenté depuis le lancement des initiatives.
34. Le Programme conjoint des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles, dont le PAM est l'organisme pivot, témoigne de la possibilité de réduire l'inégalité femmes-hommes en suivant une approche multidimensionnelle, ainsi que de la réussite des programmes intégrés s'agissant d'offrir un ensemble complet d'activités d'appui en matière de santé et de nutrition en milieu scolaire.
35. Le PAM concentrera ses efforts sur la mise en place de systèmes nationaux durables sous l'égide du Gouvernement. Les interventions qui permettent d'établir des liens durables entre les petits exploitants agricoles et les marchés et de renforcer les acteurs tout au long des filières alimentaires dans le cadre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires seront transposées à plus grande échelle. Le Gouvernement et les acteurs humanitaires continueront à bénéficier de services liés à la chaîne d'approvisionnement, conçus à l'intention des cellules nationales de gestion des catastrophes, des organismes humanitaires et des autres partenaires.



36. Le PAM tirera parti de sa connaissance des systèmes de gestion de l'information dans le domaine de la protection sociale, notamment les registres des services sociaux et les mécanismes communautaires de remontée de l'information, pour renforcer les liens entre la protection sociale, les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe.
37. Le PAM placera la protection au cœur de ses interventions en tenant compte systématiquement des principes connexes, afin de garantir la sécurité, la dignité, l'accessibilité et l'autonomisation des communautés à toutes les étapes du cycle des programmes, et ainsi, de réduire les risques liés à la protection, d'éviter de nuire et d'assurer l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées au moyen de l'établissement de mécanismes communautaires de remontée de l'information et de contacts réguliers avec les communautés.

## **2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres**

38. Dans le document intitulé "Malawi Vision 2063", il est indiqué que le pays aspire à devenir une nation riche au profit de tous les habitants et autosuffisante d'ici à 2063. À cette fin, le Malawi s'appuie sur un plan de mise en œuvre décennal pour 2021-2030 ayant pour objectifs l'accession au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et la réalisation de la plupart des ODD d'ici à 2030. Les activités du PAM contribueront à la concrétisation de la vision du Malawi au titre du pilier 1 du plan de mise en œuvre, qui concerne la productivité et la commercialisation dans le secteur agricole, ainsi qu'en lien avec les catalyseurs relatifs à la valorisation du capital humain, à l'infrastructure économique et à la durabilité environnementale. Le Gouvernement a adopté la stratégie 3.0 du Mouvement pour le renforcement de la nutrition. Le PAM et d'autres entités des Nations Unies ont aidé le Gouvernement à élaborer un plan d'action global assorti d'une feuille de route opérationnelle pour lutter contre l'émaciation des enfants.
39. Le présent PSP est pleinement en phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après, le "Plan-cadre de coopération") pour 2024-2028, qui appuie le plan de mise en œuvre du Malawi pour 2021-2030 en articulant les efforts autour de quatre piliers, à savoir: soutenir une croissance durable, diversifiée et inclusive; renforcer la gouvernance institutionnelle; assurer la réalisation d'investissements et l'obtention de résultats durables dans le domaine de la valorisation du capital humain; atténuer les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, et appuyer la transformation énergétique. La mise en œuvre du PSP sera appuyée par des groupes de travail et des plans de travail conjointement établis au titre du Plan-cadre de coopération pour accroître les synergies et l'efficacité.

## **2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes**

40. Le PAM a mené des consultations auprès des principaux partenaires et parties prenantes, notamment le Gouvernement, les donateurs, les partenaires coopérants, d'autres entités des Nations Unies, le secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile, des associations de personnes handicapées et des réseaux de jeunes et de bénéficiaires (y compris les organisations de femmes), afin de connaître leurs priorités et de déterminer les lacunes et les possibilités qui s'offrent à eux. Le PAM a informé le Gouvernement et les autres parties prenantes de l'approche stratégique proposée dans le PSP et a reçu des observations précieuses qui ont permis de parvenir à un consensus sur des objectifs communs et sur les priorités stratégiques du PAM au Malawi.

### 3. Portefeuille stratégique du PAM

#### 3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

41. Face à l'augmentation des besoins alimentaires et nutritionnels et aux effets néfastes des changements climatiques et du ralentissement économique, le PAM collaborera avec le Gouvernement et ses partenaires pour définir et mettre en œuvre des activités qui renforcent la résilience des populations et des communautés et appuient la transformation des systèmes alimentaires selon des modalités contribuant à changer la vie des bénéficiaires. En cas de chocs qui dépassent les capacités d'adaptation et d'absorption des ménages, le PAM réagira en complétant les initiatives gouvernementales et en fournissant une assistance vitale aux personnes touchées par l'insécurité alimentaire et d'autres chocs, y compris les réfugiés. Compte tenu des effets croissants de l'insécurité alimentaire au sein des populations urbaines, le PAM examinera la possibilité de fournir un appui adapté dans les zones urbaines, qui irait au-delà des interventions face aux crises.
42. Le PAM privilégiera les transferts de type monétaire. De concert avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement, il encouragera l'utilisation des systèmes nationaux de protection sociale existants, notamment le registre unique des bénéficiaires et, le cas échéant, la conduite d'activités complémentaires ("cash plus") qui associent directement les transferts de type monétaire à d'autres types de soutien visant à répondre aux besoins à court terme et à accélérer le relèvement et le renforcement de la résilience.
43. Ces activités complémentaires seront liées à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et à des activités menées dans d'autres secteurs concernant notamment les mesures d'anticipation, la réduction des risques de catastrophe, la protection sociale à dimension nutritionnelle, et l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en vue de renforcer la résilience des personnes et des communautés. Les mesures d'anticipation qui contribuent à réduire les pertes et à appuyer la résilience face aux chocs mettront l'accent sur la gestion des risques climatiques et les produits novateurs de financement de ces risques, et le renforcement des capacités d'exécution de mesures d'anticipation et d'interventions sous la houlette du Gouvernement. L'assistance technique visera à renforcer les capacités aux niveaux national et infranational grâce au développement des compétences et à la mise au point d'outils à l'appui des plans de développement nationaux.
44. Au service du renforcement de la résilience, le PSP prévoit la conduite d'interventions inclusives, à dimension nutritionnelle, de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes et tenant compte des conflits<sup>24</sup>, qui soient axées sur la création d'actifs, la fourniture de services liés au climat et la promotion de l'agriculture intelligente face au climat. Il s'agira notamment d'activités ayant trait à l'amélioration de l'accès aux services financiers, fondées sur la mise en place de dispositifs d'épargne villageois et d'assurance des récoltes, à la gestion des pertes après récolte et au soutien des marchés agricoles, avec l'établissement de liens plus étroits entre les producteurs et divers marchés et utilisateurs finaux, y compris les écoles. Le PAM favorisera l'inclusion financière par le recours aux moyens numériques et préconisera l'amélioration de l'accès aux données et de leur utilisation à l'appui de l'obtention de meilleurs résultats en lien avec le potentiel productif, l'accès aux marchés, la résilience et la transformation des relations entre les femmes et les hommes.

---

<sup>24</sup> [Le PAM se conforme aux recommandations du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.](#)

45. Le PAM mettra à profit ses atouts en matière de production d'éléments factuels et de gestion des connaissances pour fournir au Gouvernement l'appui et les données nécessaires à la préparation aux catastrophes et à l'élaboration de politiques globales. Il veillera à ce que le Gouvernement et les acteurs locaux aient accès à des services techniques relatifs à la chaîne d'approvisionnement garantissant une réaction rapide en cas de crise. Ces activités seront mises en œuvre en partenariat avec le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'autres entités des Nations Unies, des ONG, des centres de recherche et le secteur privé, et consisteront notamment en activités de plaidoyer pour l'accroissement des investissements dans l'infrastructure des filières et les réseaux de distribution.
46. En collaboration avec ses partenaires coopérants, le PAM veillera à ce que les données personnelles relatives aux bénéficiaires soient protégées et traitées en toute sécurité, et assurera un suivi des résultats obtenus en matière de protection, d'inclusion du handicap, de responsabilité envers les populations touchées et de prise en compte des conflits.
47. La théorie du changement sur laquelle repose le PSP comporte quatre axes de programmation qui orientent la conception des programmes et la production d'éléments factuels, ainsi qu'un cadre de résultats qui définit les liens entre les activités, les produits et les effets directs du PSP et leurs contributions à la réalisation des objectifs visés. Les quatre axes sont les suivants:
  - appui aux personnes et aux communautés touchées par une crise, qui leur permet de mieux subvenir à leurs besoins alimentaires et de rétablir leurs moyens d'existence;
  - renforcement des moyens d'existence durables grâce à l'amélioration de la situation nutritionnelle, à l'augmentation de la productivité agricole et au renforcement de l'appui aux marchés;
  - renforcement des systèmes (et des capacités nationales);
  - prestation de services.
48. Les décisions concernant le ciblage géographique des activités seront prises sur la base d'une analyse contextuelle à différents niveaux, selon l'"approche à trois niveaux". Le précédent PSP centrait les efforts sur les districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire, situés dans le sud du pays. Le présent PSP donnera la priorité aux mêmes zones tout en laissant la possibilité de développer à plus grande échelle et d'étendre les activités.

### **3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles**

***Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations au Malawi, y compris les réfugiés, en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et touchées par des chocs peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année***

49. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM fournira une assistance alimentaire vitale, principalement sous la forme de transferts de type monétaire, aux personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë touchées par des chocs et aux réfugiés, demandeurs d'asile et membres des communautés d'accueil en situation d'insécurité alimentaire. L'assistance sera fournie de manière équitable aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes. Dans la mesure du possible, une assistance complémentaire sera fournie pour favoriser la diversité alimentaire et prévenir la malnutrition aiguë. S'il y a lieu, le PAM intégrera des activités complémentaires et des transferts de type monétaire de manière à promouvoir l'autonomie, en suivant une approche fondée sur l'articulation de l'action l'humanitaire et du développement.

50. S'il y a lieu, des approches axées sur l'anticipation seront appliquées pour appuyer le financement durable de la protection sociale réactive face aux chocs et préserver les acquis en matière de résilience à long terme, notamment ceux liés à la durabilité des systèmes alimentaires et aux pratiques agricoles tenant compte du climat. Ces approches consistent notamment à appuyer les systèmes nationaux associés aux mesures d'anticipation prises sous la houlette du Gouvernement.

### **Effet direct stratégique du PAM**

51. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

### **Domaine d'action privilégié**

52. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

### **Harmonisation avec les priorités nationales**

53. L'effet direct 1 du PSP est harmonisé avec les plans et les priorités du pays, notamment les plans de secours multirisques et les plans nationaux d'intervention d'urgence, les politiques nationales de protection sociale, le registre unique des bénéficiaires et le Cadre d'action global pour les réfugiés.

### **Produits escomptés**

54. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les populations touchées par des chocs, notamment d'origine climatique, ont accès à des aliments nutritifs et à un appui aux moyens d'existence qui leur permet de satisfaire leurs besoins urgents et qui favorise le relèvement ainsi que la préservation des acquis en matière de résilience à long terme, dans la mesure du possible.
  - Produit 2.1: Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs et à des services suffisants qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires urgents et de devenir plus autonomes et qui favorisent la cohésion sociale.

### **Activités essentielles**

*Activité 1: En prévision des chocs saisonniers ou autres et pour y faire face, fournir aux populations une assistance alimentaire et un appui à la nutrition et aux moyens d'existence en tirant parti, dans la mesure du possible, des systèmes nationaux de protection sociale*

55. En coordination avec le Gouvernement et d'autres partenaires, le PAM fournira une assistance sous la forme de vivres et de transferts de type monétaire dans les zones où l'insécurité alimentaire est aiguë, en suivant une approche ciblée qui répond aux besoins engendrés par les périodes de soudure et les inondations et en privilégiant l'utilisation des systèmes nationaux de protection sociale réactifs en cas de chocs, qui existent. Lorsque ce sera possible, des transferts assortis de conditions ("cash plus") appuieront les activités de création d'actifs comme le reboisement, la remise en état des puits et le compostage.
56. Dans la mesure du possible, les transferts non assortis de conditions seront complétés par des activités, ce qui créera des liens avec l'effet direct 3 du PSP et favorisera l'autonomie. Des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements sensibiliseront aux changements climatiques, aux pratiques communautaires permettant de réduire les risques de catastrophe, à la consommation d'aliments diversifiés et riches en nutriments, ainsi qu'aux questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, et diffuseront des messages de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes.

57. Le PAM encouragera l'harmonisation des systèmes de ciblage, d'enregistrement et d'exécution, ainsi que le suivi tenant compte de la problématique femmes-hommes, et favorisera les gains d'efficacité dans la gestion des transferts. Dans la mesure du possible, il versera des compléments monétaires pour prévenir la malnutrition et promouvoir des comportements sains, tout en stimulant les marchés locaux.
58. Le PAM épaulera le renforcement des programmes et des systèmes gouvernementaux prévoyant des interventions d'assistance alimentaire dans les zones rurales et urbaines. Les liens avec les effets directs 3 et 4 du PSP appuieront l'intégration d'outils de financement humanitaire et de financement des risques dans la stratégie gouvernementale de stratification des risques, en complément des systèmes de financement des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et de protection sociale.
59. En coordination avec les activités menées au titre des effets directs 4 et 5 du PSP, le PAM mettra à profit l'expérience acquise au niveau national et son expérience institutionnelle en matière de mesures d'anticipation, d'approches à dimension nutritionnelle et de protection sociale réactive face aux chocs, tout en fournissant des services à la demande et un appui technique pour renforcer les capacités liées à la chaîne d'approvisionnement.

*Activité 2: Fournir aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux membres des communautés d'accueil une assistance alimentaire et nutritionnelle, des services et un appui aux moyens d'existence*

60. Le PAM continuera à fournir aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux membres des communautés ciblées en situation d'insécurité alimentaire une assistance alimentaire non assortie de conditions qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base. Des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et des transferts ciblés assortis de conditions visant à renforcer la capacité des réfugiés à devenir autonomes seront complétés par des initiatives de diversification des moyens d'existence, des formations professionnelles et une amélioration de l'accès aux services financiers, qui tiendront compte des besoins particuliers liés à la problématique femmes-hommes et à la protection.
61. En suivant une approche fondée sur des éléments factuels, le PAM s'efforcera d'améliorer l'accès des réfugiés à une énergie propre et d'atténuer les problèmes environnementaux, en particulier la déforestation due à la dépendance au charbon de bois dans les camps. Pour ce faire, il collaborera avec des partenaires, apportera un appui technique et reliera cette activité à l'effet direct 3 du PSP.
62. Les interventions du PAM concerneront également les communautés d'accueil et tiendront compte des conflits afin de promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Les préoccupations relatives à la protection seront prises en compte grâce à une évaluation continue des risques, à la formation du personnel du PAM et de ses partenaires et à la sensibilisation de tous les partenaires et bénéficiaires à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

### **Partenariats**

63. Le PAM collaborera avec le Gouvernement, en particulier avec le ministère responsable de la gestion des catastrophes, d'autres entités des Nations Unies, notamment le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et des ONG partenaires pour élaborer des plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et les mettre en œuvre. De concert avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le ministère responsable de la sécurité intérieure et les ONG partenaires, le PAM continuera à plaider en faveur de solutions à long terme pour les réfugiés et de la mise en œuvre intégrale du Cadre d'action global pour les réfugiés.

### **Hypothèses**

64. Le PAM continue de fournir un appui pendant la période de soudure en mettant davantage l'accent sur les transferts assortis de conditions. La période de mise en œuvre du PSP devrait être marquée par au moins un choc climatique d'importance étant donné qu'il y en a eu cinq au cours de la dernière décennie.
65. Le Gouvernement demeure aux commandes des interventions nationales en cas de crise et continue de renforcer progressivement sa capacité à répondre à l'ensemble des besoins; une assistance extérieure sera nécessaire lorsque les besoins humanitaires dépasseront les capacités locales.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

66. Le PAM et le Gouvernement s'emploieront à accroître les ressources dont dispose le pays pour les interventions nationales face aux crises; pour ce faire, ils auront recours à de nouveaux mécanismes de financement vert pour le climat, à des mesures d'anticipation et à d'autres approches de transfert des risques.
67. Le PAM compte renforcer la capacité des ménages, des communautés et des administrations infranationales et nationales à surmonter les effets des facteurs de perturbation et des chocs grâce à l'amélioration des mécanismes de résilience, d'adaptation et d'intervention face à une crise afin de diversifier l'aide apportée aux ménages au-delà des programmes de protection sociale.

### **Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les populations ciblées au Malawi obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation, à l'appui de la valorisation du capital humain, conformément aux objectifs nationaux**

68. Le PAM étaiera les efforts déployés par le Gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes de la malnutrition et améliorer l'accès à une éducation de qualité et le développement de la petite enfance afin de jeter les bases de la valorisation du capital humain.
69. Le PAM continuera à promouvoir une approche fondée sur le cycle de vie pour lutter contre la malnutrition, en se concentrant sur les 8 000 premiers jours de la vie et au-delà, et en établissant des liens entre la nutrition et les moyens d'existence dans des mesures intégrées. Il s'attachera à renforcer la capacité du Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre au niveau communautaire des programmes relatifs à la santé et à la nutrition en milieu scolaire tenant compte de la problématique femmes-hommes.
70. Les écoles serviront de plateformes d'appui à l'exécution des interventions nutritionnelles, et une attention particulière sera accordée à l'amélioration des compétences des jeunes. Le PAM poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement, en lui donnant des conseils techniques stratégiques et fondés sur des éléments factuels, notamment les résultats des études sur l'utilisation optimale des ressources réalisées par la Coalition mondiale pour les repas scolaires, et en épaulant l'élaboration ou la révision des politiques et des stratégies.

### **Effet direct stratégique du PAM**

71. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

### **Domaine d'action privilégié**

72. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

### **Harmonisation avec les priorités nationales**

73. L'effet direct 2 du PSP est en phase avec le pilier 1 (productivité et commercialisation dans le secteur agricole) du plan de mise en œuvre du Malawi pour 2021-2030, et avec le catalyseur lié au capital humain. Il est également harmonisé avec la politique nationale multisectorielle en matière de nutrition et le plan stratégique correspondant, le plan national d'investissement dans le secteur de l'éducation, le plan stratégique national pour le développement intégré de la petite enfance, le plan national d'investissement agricole, et le deuxième volet du programme national d'aide sociale du Malawi.

### **Produits escomptés**

74. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:

- Produit 3.1: Les populations au Malawi, en particulier les populations vulnérables sur le plan nutritionnel, tirent profit de programmes portant sur la prévention et le traitement de la malnutrition et sur l'amélioration de l'alimentation.
- Produit 4.1: Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition.

### **Activités essentielles**

*Activité 3: Promouvoir les pratiques nutritionnelles optimales et renforcer les partenariats avec les acteurs des systèmes alimentaires afin d'accroître la disponibilité et la consommation d'aliments variés et riches en nutriments*

75. Le PAM continuera à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour prévenir et gérer le triple fardeau de la malnutrition, en particulier chez les enfants de moins de 2 ans, les femmes et les filles enceintes ou allaitantes, les adolescents et les personnes vivant avec le VIH.

76. En lien avec l'activité 1, le PAM effectuera des transferts qui permettront aux bénéficiaires de faire face aux chocs et qui contribueront à renforcer leur résilience. En lien avec les effets directs 1, 2 et 4 du PSP, le PAM fournira un appui technique pour renforcer la capacité des systèmes nationaux et infranationaux à fournir des services efficaces, spécifiquement axés sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle. Il s'agira notamment de mener des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et des activités de création d'actifs contribuant à la prévention et au traitement de la malnutrition et à l'amélioration des régimes alimentaires. Le PAM s'efforcera de produire des éléments factuels concernant les méthodes de prévention et de traitement de la malnutrition fondées sur l'alimentation, et de documenter les enseignements tirés de l'expérience.

*Activité 4: Promouvoir la fourniture aux élèves des écoles maternelles et primaires de repas sûrs, nutritifs et diversifiés, qui sont distribués dans un environnement intégré, inclusif et tenant compte de la problématique femmes-hommes et sont liés à la production et aux marchés locaux*

77. Cette activité appuie l'élargissement des interventions relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire selon deux axes de travail principaux: l'apport d'un appui technique au Gouvernement pour la coordination du programme national d'alimentation scolaire, et la mise en œuvre directe et l'élargissement du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

78. Le développement des capacités des pouvoirs publics sera axé sur la production d'éléments factuels, l'appui technique, la sensibilisation et la coordination multisectorielle du programme national d'alimentation scolaire. Cette démarche favorisera le transfert de la responsabilité des programmes du PAM et de ses partenaires aux instances nationales.

79. Le PAM fournira une assistance sous forme de transferts monétaires aux écoles primaires et aux centres de développement de la petite enfance pour étendre le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, contribuant ainsi à l'amélioration des résultats relatifs à l'apprentissage de base. Les enfants recevront des repas sûrs, nutritifs et diversifiés, préparés à partir de produits fournis directement par des petits exploitants, ce qui améliorera également l'accès au marché et les moyens d'existence au sein des communautés environnantes. L'activité est liée à l'effet direct 3 du PSP, et plus précisément à l'activité 5, qui est axée sur le renforcement des interventions menées du côté de l'offre en faveur des petits exploitants agricoles – l'accent étant placé sur la quantité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la transformation et la qualité – et sur la mise en œuvre de solutions énergétiques novatrices pour les écoles. Le modèle servira également de plateforme pour la mise en œuvre d'autres interventions à dimension nutritionnelle.
80. En lien avec l'activité 4 relevant de l'effet direct 2 du PSP, le PAM appuiera l'élargissement horizontal des activités de distribution de rations à emporter, d'assistance en nature et de transfert de type monétaire, afin de régulariser la fréquentation scolaire dans le contexte des interventions d'urgence.

### **Partenariats**

81. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, les principaux partenaires du PAM sont le Département de la nutrition et du VIH/sida du Ministère de la santé, et le Ministère de l'éducation. Les ministères responsables de l'agriculture, de l'égalité femmes-hommes, du développement communautaire et de la protection sociale, ainsi que les autorités locales, comptent également parmi les partenaires. La coordination avec d'autres entités des Nations Unies se poursuivra, notamment [avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF en lien avec le s'agissant du](#) Programme commun des Nations Unies sur l'éducation des filles.

### **Hypothèses**

82. Le Gouvernement parvient à consacrer 15 à 20 pour cent du budget national et 4 à 6 pour cent du PIB au financement de l'éducation, tout en mobilisant aussi des ressources budgétaires nationales en faveur de la nutrition.
83. Le Gouvernement reste déterminé à adopter une approche multisectorielle, en intégrant les interventions nutritionnelles dans les principaux plans de développement nationaux et infranationaux.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

84. Un plan opérationnel pour l'alimentation scolaire assorti d'une feuille de route et d'objectifs précis en vue du transfert progressif des responsabilités sera complété par des activités de sensibilisation et reposera sur l'engagement financier du Gouvernement et le soutien d'autres donateurs, les contraintes budgétaires existantes et prévues étant dûment prises en compte. Le PAM aidera également le Gouvernement à élaborer de nouveaux modèles d'alimentation scolaire supposant une forte participation des communautés.
85. Le PAM utilisera les résultats de l'analyse fondée sur l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation, qui doit être réalisée en 2023, en vue d'améliorer l'alimentation scolaire et de contribuer aux discussions sur le transfert des responsabilités.
86. Le PAM continuera à soutenir le renforcement des capacités des acteurs des domaines de la nutrition et de l'éducation dans le but d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences techniques en matière de prestation de services liés à la nutrition et à l'éducation, mais il est conscient qu'un transfert complet des responsabilités au cours de la période couverte par le PSP n'est pas réaliste.



***Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les moyens d'existence des populations au Malawi, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sont améliorés, plus durables et plus résilients face aux aléas climatiques grâce à une meilleure gestion des ressources, au développement des compétences et à l'accès aux services financiers et aux marchés***

87. Le PAM fera fond sur son ensemble de mesures intégrées axées sur la résilience pour faire passer les populations d'une agriculture de subsistance à une agriculture excédentaire. À cet effet, il améliorera leur capacité de production d'aliments plus nutritifs et l'accès aux marchés, tout en contribuant à réduire la dégradation de l'environnement et à favoriser sa régénération.
88. Au titre de l'ensemble de mesures intégrées axées sur la résilience, le PAM encouragera l'esprit d'entreprise, la diversification des moyens d'existence et les activités génératrices de revenus, en créant des débouchés économiques et en renforçant la résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation, tout en valorisant les aliments comme le niébé, le riz et le sésame, qui sont utilisés dans le contexte de l'alimentation scolaire et intéressent d'autres marchés.
89. Le PAM appliquera son approche axée sur la personne humaine et la communauté pour mieux faire comprendre les interventions de réduction des risques climatiques, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, ainsi que pour recenser les capacités qui aiguillent les communautés, les ménages et les personnes sur la voie de l'autonomie et de la résilience face aux changements climatiques.
90. Les programmes seront adaptés aux diverses situations des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Cette démarche sera fondée sur des évaluations régulières, notamment en matière de protection, et sera liée, dans la mesure du possible, à l'établissement de partenariats formels avec des organisations de la société civile œuvrant au service des femmes et des jeunes.
91. Pour atténuer les risques liés aux pertes socioéconomiques et environnementales découlant des aléas climatiques, le PAM continuera à renforcer la capacité des pouvoirs publics à produire des informations climatiques, à les diffuser et à les utiliser; à prendre des mesures d'anticipation et de réaction rapide; à fournir des services climatiques; et à promouvoir les bonnes pratiques agricoles.

***Effet direct stratégique du PAM***

92. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

***Domaine d'action privilégié***

93. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

***Harmonisation avec les priorités nationales***

94. L'effet direct 3 du PSP est en phase avec le pilier 1 (productivité et commercialisation dans le secteur agricole) du plan de mise en œuvre du Malawi pour 2021-2030, en particulier avec les domaines d'action privilégiés ci-après: diversification de l'agriculture; développement de l'irrigation; exploitations phares; intrants agricoles; mécanisation agricole; marchés structurés; recherche, innovation et diffusion. Cet effet direct est axé sur l'agriculture et harmonisé avec le catalyseur lié à la durabilité environnementale figurant dans le plan de mise en œuvre du Malawi pour 2021-2030.

### **Produits escomptés**

95. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:
- Produit 5.1: Les ménages et les communautés ciblés bénéficient d'actifs améliorés et d'une assistance assortie de conditions qui contribuent à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
  - Produit 5.2: Les ménages et les communautés ciblés, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont dotés de compétences et de capacités renforcées concernant la finance, l'atténuation des risques et le climat et accèdent plus facilement aux services connexes, ce qui favorise la mise en place de moyens d'existence améliorés, intelligents face aux aléas climatiques et durables.
  - Produit 5.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire et de regrouper des excédents commercialisables variés, de réduire les pertes après récolte et d'accéder aux marchés.

### **Activités essentielles**

*Activité 5: Fournir aux ménages et aux communautés, en particulier aux petits exploitants agricoles et aux acteurs des filières, un ensemble de mesures intégrées tenant compte du climat et de la nutrition pour le renforcement de la résilience et des moyens d'existence*

96. La création d'actifs dans le cadre d'activités "Assistance alimentaire pour la création d'actifs" restera la pierre angulaire de l'ensemble de mesures intégrées du PAM. Celui-ci appuiera également la diversification des moyens d'existence en prévoyant parmi ces mesures la production locale d'aliments nutritifs, afin d'augmenter les revenus des ménages de petits exploitants et aussi d'atténuer les risques, ce grâce à l'horticulture, à l'élevage, à l'aquaculture, à la transformation alimentaire à petite échelle et à la création de valeur ajoutée. Liée à l'effet direct 2 du PSP, cette activité fera progresser la disponibilité d'aliments nutritifs à l'appui de la diversification de l'alimentation.
97. Le PAM préconisera le renforcement des politiques nationales, tout en étant conscient que la mise en œuvre de certains éléments de la réforme des politiques n'est pas de son ressort. De concert avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, il continuera à appuyer le renforcement des politiques relatives aux régimes fonciers. Il plaidera également en faveur de l'institutionnalisation des composantes de l'approche à trois niveaux<sup>25</sup> auprès du ministère responsable des administrations locales.
98. Le PAM étendra son assistance aux petits exploitants et aux coopératives de producteurs en leur apportant un appui financier et technique destiné à améliorer les pratiques de gestion après récolte, à améliorer l'accès à de meilleurs systèmes de gestion de l'information qui sensibilisent aux meilleures pratiques agricoles, à appuyer les services liés au climat (y compris les systèmes d'alerte rapide) et à améliorer l'accès aux marchés grâce à l'établissement de liens avec les écoles qui participent au programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

---

<sup>25</sup> L'approche à trois niveaux comprend une analyse intégrée du contexte au niveau national, qui vise à déterminer les stratégies relatives aux programmes qui conviennent le mieux à certaines zones géographiques; une programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence au niveau infranational; et une planification communautaire participative au niveau local.

99. En collaboration avec ses partenaires, le PAM réduira les pertes après récolte en améliorant les installations d'entreposage dans les zones rurales, en appuyant la formation sur la création de valeur ajoutée au moyen de méthodes et de technologies durables, et en contribuant à renforcer les politiques et les systèmes nationaux qui facilitent l'accès à des marchés fonctionnant correctement.
100. Le PAM intensifiera l'acquisition de connaissances financières élémentaires, la dématérialisation des processus d'épargne et de crédit, le développement des compétences commerciales, et l'accès au crédit et aux systèmes bancaires formels grâce à des mécanismes de financement novateurs, notamment le financement mixte<sup>26</sup>.
101. Une approche de nature à transformer les relations femmes-hommes permettra de lever les obstacles à la participation des femmes, de réduire la charge de travail non rémunéré que celles-ci assument et d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités pour les jeunes, les femmes et les autres groupes de bénéficiaires ciblés.
102. En lien avec les activités 3, 4, 5, 6 et 7, les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront élargies pour sensibiliser aux changements climatiques; aux pratiques communautaires liées à la réduction des risques de catastrophe; à la consommation d'aliments diversifiés et riches en nutriments; à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène; à l'inégalité femmes-hommes; et à l'autonomisation des femmes. Les messages seront adaptés aux mécanismes de communication existants et aux différents besoins de la population.
103. Le PAM encouragera l'établissement de partenariats et d'autres liens entre les communautés ciblées et les entités du secteur privé, en particulier les institutions financières, en vue de stimuler la fourniture de produits de financement durables et plus abordables.

### **Partenariats**

104. Le PAM poursuivra son partenariat avec le Gouvernement à tous les niveaux, d'autres entités des Nations Unies, [en particulier le Fonds international de développement agricole, la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement \(PNUD\)](#), des ONG et d'autres partenaires de développement pour multiplier les moyens d'existence durables et intelligents face au climat et les débouchés commerciaux au profit des personnes et des communautés ciblées. Le PAM s'emploiera à cultiver les partenariats avec le secteur privé et les universités et il utilisera des mécanismes de financement novateurs.
105. Le PAM tirera parti des mécanismes de financement pour faciliter l'accès des petits exploitants aux services financiers et les aider à accroître leurs investissements. Il renforcera ses partenariats avec les acheteurs afin d'améliorer l'accès des agriculteurs à des marchés agricoles viables. Il examinera également les débouchés à l'exportation pour les petits exploitants, en collaboration avec les ministères concernés.

### **Hypothèses**

106. À tous les niveaux, il existe une volonté de résoudre les problèmes fondamentaux liés à l'accès à la terre et d'adopter les bonnes pratiques agricoles.
107. Les communautés et les petits exploitants agricoles restent disposés à consacrer du temps, du travail et de l'argent aux interventions de renforcement de la résilience sans bénéficier d'incitations sous forme de transferts de type monétaire.

---

<sup>26</sup> [La plateforme SheCan qu'a établie le PAM et que celui-ci gère en collaboration avec son Accélérateur d'innovations permet de mettre les groupements d'épargne de petits exploitants en relation avec des institutions de microfinance qui proposent des prêts peu onéreux.](#)

108. Les acteurs des secteurs des services financiers et de l'assurance ainsi que des filières et de la chaîne d'approvisionnement reconnaissent leurs lacunes en matière de capacités et s'engagent à investir dans le développement de leurs propres secteurs d'activité et à communiquer les informations sur le marché.

### ***Stratégie de transition et de transfert des responsabilités***

109. Le PAM encouragera la prise en main de davantage d'activités par le Gouvernement en appuyant l'intégration progressive de ces activités dans les programmes nationaux existants. L'approche de reclassement suivie par le PAM pour les communautés non touchées par l'insécurité alimentaire consiste à abandonner progressivement les transferts de type monétaire et à continuer à fournir un soutien technique pour pérenniser les investissements et les progrès réalisés. Au début de la mise en œuvre du PSP, environ 25 pour cent des ménages participants bénéficieront encore de transferts de type monétaire et devraient arriver à s'en passer au terme d'une période de trois ans. L'évaluation prévue du programme intégré de renforcement de la résilience permettra de dégager des éléments factuels sur son incidence et éclairera la mise en œuvre d'une stratégie de transition.
110. Le PAM continuera d'accorder la priorité à la réorientation qui l'amène à jouer un rôle, non plus d'exécutant mais de catalyseur. À cet effet, il collaborera avec le Gouvernement pour poursuivre l'intégration de stratégies et programmes de renforcement de la résilience réactifs en cas de chocs dans les plans de développement nationaux.

### ***Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les acteurs nationaux et infranationaux au Malawi disposent de capacités renforcées pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes appuyant des systèmes alimentaires et sanitaires durables et la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

#### ***Effet direct stratégique du PAM***

111. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

#### ***Domaine d'action privilégié***

112. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

#### ***Harmonisation avec les priorités nationales***

113. L'effet direct 4 du PSP est en phase avec le catalyseur lié à l'infrastructure économique qui figure dans le plan de mise en œuvre du Malawi pour 2021-2030. Il est également harmonisé avec les effets directs 1, 2 et 3 du PSP, la politique intégrée de transformation des systèmes alimentaires nationaux, et le plan directeur de transformation de la chaîne d'approvisionnement du Ministère de la santé.

#### ***Produits escomptés***

114. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:
- Produit 6.1: Les acteurs nationaux sont dotés de capacités renforcées dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement, à l'appui de l'amélioration des systèmes nationaux et de l'efficacité opérationnelle.
  - Produit 7.1: Le Gouvernement malawien dispose de capacités renforcées concernant le suivi des risques, l'évaluation et l'analyse de la sécurité alimentaire et la production et le traitement de données sur les marchés, ce qui lui permet d'étayer des politiques et des programmes nationaux fondés sur des éléments factuels.

- Produit 7.2: Les acteurs nationaux et infranationaux disposent de capacités et de connaissances renforcées qui permettent d'améliorer les politiques, stratégies, processus et programmes fondés sur des éléments factuels et contribuent ainsi à l'élimination de la faim.

### **Activités essentielles**

*Activité 6: Fournir un appui technique aux acteurs nationaux et infranationaux à l'appui de la mise en place de systèmes alimentaires résilients et des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention d'urgence et de santé et d'approvisionnement*

115. Le PAM mènera des activités ciblées en collaboration avec le Gouvernement et d'autres acteurs nationaux afin de renforcer les systèmes alimentaires et les filières, d'appuyer le développement d'éléments clés du système d'approvisionnement national, de renforcer les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise sous l'angle de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et d'appuyer l'amélioration de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement publique.
116. Le PAM s'emploiera également, de concert avec les acteurs nationaux et les petits exploitants agricoles, à favoriser un approvisionnement durable en produits alimentaires et à améliorer l'accès aux marchés, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et sur la réduction des pertes après récolte. Grâce à la stratégie en matière d'achats locaux et régionaux de produits alimentaires, le Malawi a la possibilité de devenir un pôle de production régional majeur pour les légumineuses, le maïs, le riz et d'autres cultures de rente telles que le sésame. [Le Malawi est un pays d'approvisionnement pour le Mécanisme de gestion globale des vivres du PAM en Afrique australe.](#)
117. Le PAM mènera des activités conjointes avec le Gouvernement, des partenaires clés du système des Nations Unies et du milieu des ONG, des établissements universitaires et le secteur privé pour résoudre les problèmes concernant la production des petits exploitants et leur accès aux marchés, notamment en ce qui concerne la qualité, les pertes après récolte, les intrants et la formation.
118. En collaboration avec le Ministère de la santé et d'autres acteurs clés du secteur de la santé, le PAM mènera des activités de renforcement des systèmes, notamment la planification de la chaîne d'approvisionnement, la visualisation des données ainsi que l'offre d'une formation et d'une assistance technique visant le règlement des problèmes systémiques. Le PAM renforcera, de concert avec le Gouvernement et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement, la résilience des chaînes d'approvisionnement de la santé publique dans le pays, améliorant ainsi l'efficacité de la préparation aux crises sanitaires nationales et des interventions connexes.

*Activité 7: Mettre un savoir-faire technique et des systèmes et capacités spécifiques à la disposition des acteurs nationaux et locaux concernés par la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection sociale, l'éducation, la santé, la gestion des risques de catastrophe, les mesures d'anticipation, et la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, en vue de mettre en place des systèmes nationaux durables et évolutifs, gérés par le Gouvernement*

119. Le PAM renforcera les capacités du Gouvernement et d'autres acteurs, en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Il utilisera les systèmes nationaux de protection sociale existants pour renforcer la résilience et améliorer les résultats nutritionnels des personnes et des communautés confrontées à des chocs, notamment les femmes et les filles enceintes ou allaitantes et les familles avec de jeunes enfants. Le PAM préconisera la prise en compte d'aspects tels que l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans les capacités et les systèmes publics.

120. Le PAM appuiera le renforcement des capacités gouvernementales en matière d'évaluation et d'analyse de la sécurité alimentaire aux niveaux national et infranational en collaboration avec le Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Malawi, dirigé par le Gouvernement. Le PAM soutiendra également le système d'information sur les marchés agricoles en collaboration avec le Ministère de l'agriculture.
121. Fort de sa solide collaboration avec des institutions mondiales, le PAM utilisera des progiciels d'information géographique et des applications de bases de données géoréférencées pour la cartographie, et utilisera aussi un système satellitaire fournissant des images à haute résolution et à haute fréquence pour renforcer la capacité du Gouvernement à suivre l'évolution des dangers à des fins d'alerte rapide, de préparation et d'intervention.

### **Partenariats**

122. Le PAM travaillera en partenariat avec le Gouvernement, des entités des Nations Unies, notamment la FAO, le PNUD, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, des acteurs de l'aide humanitaire et du développement, des établissements universitaires, le secteur privé et d'autres organismes pour développer la capacité du Gouvernement à établir et à gérer en matière d'évaluation et d'analyse de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires et sanitaires durables de gestion de l'information sur les marchés.

### **Hypothèses**

123. Le Gouvernement affecte des ressources financières et humaines suffisantes, complétées par un financement externe, pour être en mesure d'assurer la mise en place de systèmes et de capacités améliorés.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

124. Poursuivant sa réorientation stratégique qui l'amène à jouer un rôle, non plus d'exécutant mais de catalyseur, le PAM assurera la durabilité du renforcement des capacités et la prise en main de ce type d'activités par le pays en réalisant une analyse des priorités, des lacunes et des besoins, en étroite coordination avec le Gouvernement et d'autres partenaires.

### **Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Le Gouvernement et les partenaires de l'action humanitaire et du développement présents au Malawi accèdent plus facilement à des services novateurs, efficaces et économiques, liés notamment à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique, et en tirent profit tout au long de l'année**

125. Le PAM fournit à ses partenaires de précieux services dans les domaines du transport et de la logistique, des achats, de l'administration, des infrastructures, des solutions numériques, des télécommunications et de l'analyse des données. Il améliorera ces services et les mettra à disposition, à la demande, pour renforcer les capacités nationales et soutenir la communauté de l'action humanitaire et du développement.

### **Effet direct stratégique du PAM**

126. L'effet direct 5 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

### **Domaine d'action privilégié**

127. L'effet direct 5 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

### **Harmonisation avec les priorités nationales**

128. L'effet direct 5 du PSP est en phase avec le catalyseur lié à l'infrastructure économique qui figure dans le plan de mise en œuvre du Malawi pour 2021-2030; les plans nationaux de secours et d'intervention d'urgence fondés sur une approche multirisque; les plans de protection et d'aide sociales réactifs face aux chocs; et d'autres plans nationaux.

**Produits escomptés**

129. Les deux produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 5 du PSP:

- Produit 8.1: Le Gouvernement et les acteurs humanitaires bénéficient de services du module de la logistique qui permettent de fournir une assistance vitale aux populations touchées.
- Produit 9.1: Le Gouvernement et les acteurs de l'action humanitaire et du développement ont accès à des services à la demande efficaces et efficients qui renforcent leur capacité à effectuer des interventions plus efficaces et plus efficientes.

**Activités essentielles**

*Activité 8: Fournir des services, par l'intermédiaire du module de la logistique, à l'Agence nationale de gestion des catastrophes et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement afin d'améliorer la coordination de la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement*

130. Le module national de la logistique, codirigé par le Ministère des transports et le PAM, sera activé en cas de besoin pour assurer des services de coordination et de gestion de l'information et appuyer la fourniture de services logistiques communs aux partenaires. Par l'intermédiaire du module, le PAM continuera à épauler le Gouvernement et les acteurs clés en mettant à leur disposition son savoir-faire et ses actifs en matière de logistique et de chaîne d'approvisionnement, en fonction des besoins et du financement disponible.

*Activité 9: Assurer au Gouvernement et aux acteurs de l'action humanitaire et du développement un accès efficace et efficient aux services à la demande afin de renforcer leur capacité à effectuer des interventions plus efficaces et efficientes*

131. Le PAM fournira aux acteurs de l'action humanitaire et du développement des services à la demande, notamment en lien avec la chaîne d'approvisionnement, la logistique et les achats ou d'autres domaines techniques. Les services seront fournis sur la base du recouvrement intégral des coûts.

132. Le PAM restera un important prestataire de services pour les opérations utilisant les couloirs humanitaires dans la région. Il continuera à faire appel à des fournisseurs de vivres et à des prestataires de services logistiques locaux, stimulant ainsi les marchés et l'économie au niveau local.

**Partenariats**

133. Le PAM travaillera en partenariat avec le département chargé de la gestion des catastrophes, l'Agence nationale des réserves alimentaires, les ministères responsables de l'agriculture, des transports, des travaux publics et de la santé, d'autres entités des Nations Unies, des ONG ainsi que des exploitants d'entrepôts, des transporteurs et des opérateurs de logistique privés.

**Hypothèses**

134. Les structures de coordination existantes permettent de fournir efficacement des services à la demande.

**Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

135. Le PAM contribuera à renforcer les capacités de coordination des partenaires par l'intermédiaire de plateformes de coordination et des modules de la sécurité alimentaire et de la logistique, ce qui lui permettra de se concentrer sur la supervision.

## **4. Modalités d'exécution**

### **4.1 Analyse des bénéficiaires**

136. Au cours de la mise en œuvre du présent PSP, le PAM viendra en aide à plus de 2,58 millions de bénéficiaires, dont 50,3 pour cent de femmes et de filles et 49,7 pour cent d'hommes et de garçons.
137. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM fournira une assistance alimentaire à plus de 354 000 Malawiens en situation d'insécurité alimentaire aiguë; à 44 000 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes dans une situation préoccupante; et à 1 600 membres de communautés d'accueil. Cette assistance sera complétée par des interventions concernant la nutrition, le développement des compétences et l'autonomie, ainsi que par des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements. L'analyse des besoins pour l'axe de travail relatif aux interventions face à une crise s'appuiera sur des analyses de la vulnérabilité et diverses analyses ciblées, réalisées en coordination avec le Gouvernement et d'autres partenaires intervenant face aux chocs, les interventions en faveur des réfugiés étant menées en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
138. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM viendra en aide à près de 1,5 million de filles et de garçons dans le cadre du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, et un appui nutritionnel direct devrait être fourni à 9 450 personnes au cours de la période couverte par le PSP.
139. Au titre de l'effet direct 3, le PAM formera et appuiera plus d'un million de personnes eu égard à l'amélioration des pratiques agricoles, aux pratiques de gestion après récolte, à l'amélioration des connaissances financières élémentaires et à l'accès au financement et aux marchés.
140. Le ciblage des interventions en faveur des personnes touchées par une crise et des interventions axées sur la résilience sera effectué sur la base des éléments factuels tirés des évaluations de la sécurité alimentaire et des évaluations connexes, notamment les rapports sur l'insécurité alimentaire aiguë et chronique du Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Malawi. Des codes de conduite signés avec les dirigeants des communautés permettront de réduire les erreurs d'inclusion et d'exclusion et de favoriser un ciblage inclusif.

### **4.2 Transferts**

141. Les modalités de transfert seront déterminées en fonction de la faisabilité, de la pertinence, de l'efficacité et de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes et de la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons aux points de collecte. Les modalités comprendront la distribution de vivres, les transferts de type monétaire et le renforcement des capacités. Le PAM mène des examens sur les prix, sur le fonctionnement, les infrastructures et les prestataires de services des marchés, sur les préférences des bénéficiaires et sur les exigences des donateurs, et analyse en profondeur les risques connexes.



142. Dans le cadre des activités 1 et 2, les transferts permettront de pourvoir aux besoins énergétiques minimums journaliers, soit 2 100 kilocalories par personne et par jour. Des compléments nutritionnels destinés aux enfants âgés de 6 à 23 mois et aux femmes et filles enceintes ou allaitantes seront également distribués. Dans le cadre de l'activité 3, le PAM recourra à des transferts pour prévenir la malnutrition chez les enfants de 6 à 23 mois et les femmes et les filles enceintes ou allaitantes. Dans le cadre de l'activité 4, des transferts de type monétaire seront employés pour les opérations directes d'alimentation scolaire, et des bons électroniques pour l'achat d'intrants aideront les organisations d'agriculteurs à approvisionner les écoles. L'activité 5 prévoit des transferts de type monétaire en lien avec le déficit alimentaire, qui s'ajoutent aux transferts relatifs à la microassurance.
143. Le PAM appuiera le renforcement des systèmes en vue d'assurer l'efficacité des transferts liés à la protection sociale effectués par l'intermédiaire des dispositifs gouvernementaux existants, sur la base d'évaluations des besoins en capacités permettant de recenser les lacunes et de déterminer les mesures d'appui prioritaires.

#### 4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

144. La taille et la structure des effectifs du bureau de pays ne seront pas modifiées en profondeur, mais certains rôles seront ajustés afin que le PAM puisse s'acquitter plus efficacement de sa fonction de catalyseur, par exemple avec un accroissement des effectifs affectés au renforcement des capacités liées au développement des filières et aux systèmes alimentaires. Une formation complémentaire permettra d'entraîner davantage de membres du personnel à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise, ce qui renforcera la capacité du bureau de pays à jouer un rôle de premier plan en tant que partenaire et catalyseur dans les situations d'urgence. Une formation sur l'utilisation de nouveaux outils et approches, par exemple les drones, et sur le bien-être devra également être menée.
145. L'amélioration du bien-être, de la sûreté et de la sécurité du personnel restera une priorité majeure du PAM, qui veillera également à assurer un milieu de travail pluriel, sûr, respectueux et inclusif.

#### 4.4 Partenariats<sup>27</sup>

146. Le PAM a établi un partenariat solide avec le Gouvernement malawien, travaillant en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales pour s'attaquer aux problèmes urgents du pays en matière de sécurité alimentaire. Il s'agit d'un partenariat multidimensionnel qui couvre divers secteurs, notamment l'agriculture, la santé, l'éducation et la protection sociale.

146.147. Le PAM est particulièrement bien placé pour faciliter le rapprochement entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement. Il est co-chef de file du module de la sécurité alimentaire (avec l'Agence nationale de gestion des catastrophes) et du module de la logistique (avec le Ministère des transports). De plus, le bureau de pays assure la co-direction des activités liées à la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération axée sur l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre la dégradation de l'environnement et l'appui à la transition énergétique.

147.148. Le PAM continuera de jouer un rôle d'organisme pivot dans le cadre des programmes communs des Nations Unies, en favorisant l'amélioration de la coordination et des synergies et en prônant la gestion de services administratifs, et autres types de services, communs, dans la droite ligne de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

---

<sup>27</sup> PAM. 2023. *Partnerships and the Malawi CSP 2024-2028*.

~~148,149.~~ Le PAM intensifiera sa collaboration avec le secteur privé afin d'étudier les options durables de mise en place de régimes d'assurance-récolte et d'expérimentation et de transposition à plus grande échelle des technologies novatrices.

~~149,150.~~ Le PAM développera ses partenariats avec les établissements universitaires et les instituts de recherche en vue d'améliorer la qualité des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur analyse.

~~150,151.~~ Le PAM étudiera les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire à des fins d'apprentissage et de renforcement des capacités du Gouvernement et des partenaires.

~~151,152.~~ Le bureau de pays collaborera avec des organisations communautaires, et des ONG, notamment celles qui représentent des groupes marginalisés tels que les réfugiés, les jeunes, les femmes ou les personnes handicapées, ~~ainsi qu'avec des établissements universitaires et des instituts de recherche.~~

## **5. Gestion de la performance et évaluation**

### **5.1 Modalités de suivi et d'évaluation**

~~152,153.~~ Le système de suivi et d'évaluation du bureau de pays a été élaboré au regard des priorités nationales, du Plan-cadre de coopération et du Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025. Pour faire progresser l'égalité femmes-hommes et donner à tous des moyens d'agir, un suivi tenant compte de la problématique femmes-hommes et des questions de protection permettra d'évaluer les activités du PAM en fonction de la mesure dans laquelle elles prennent en considération les différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

~~153,154.~~ Le bureau de pays a conclu des accords à long terme avec des sociétés externes pour la réalisation d'enquêtes sur les effets directs, et avec le personnel du PAM chargé de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité via la téléphonie mobile pour la collecte de données à distance. Le PAM passera complètement à la collecte de données par téléphonie mobile, ce qui se traduira par l'élimination progressive des formulaires papier utilisés dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire. L'automatisation des données et les outils de visualisation conviviaux faciliteront l'analyse des informations et l'établissement des rapports.

~~154,155.~~ Le bureau de pays élaborera une feuille de route pour le renforcement des capacités institutionnelles, traçant la voie vers l'autonomie et permettant de suivre les progrès réalisés dans le cadre des interventions, afin de favoriser la participation et l'adhésion des parties prenantes.

~~155,156.~~ Un mécanisme communautaire complet de remontée de l'information a été mis en place. Il comprend des services d'assistance, des boîtes à suggestions et une permanence téléphonique gérée par un centre d'appel externe. Le personnel du PAM est chargé de communiquer aux opérateurs du centre d'appel les questions fréquemment posées, de suivre les cas dans le système d'information de gestion et de traiter les plaintes, souvent par l'intermédiaire des partenaires d'exécution. Les cas hautement prioritaires sont automatiquement transmis à des hauts responsables du bureau de pays et les cas de violence sexiste et d'atteinte à la protection des enfants sont renvoyés aux autorités locales.

156,157. Des examens, des analyses qualitatives et des travaux de recherche seront réalisés, et les résultats en seront partagés pour appuyer l'apprentissage et la mobilisation de fonds. Quatre évaluations décentralisées seront réalisées à la demande du bureau de pays pendant la mise en œuvre du PSP: une évaluation de l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants en 2026; une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, intitulé "Tsolata", respectivement en 2025 et en 2027; et une évaluation finale du projet du Fonds pour l'adaptation en 2024 ou 2025. Un examen à mi-parcours du PSP sera conduit en 2026, et une évaluation centralisée du PSP sera réalisée au cours de l'avant-dernière année de la période couverte par le PSP, en 2027.

## 5.2 Gestion des risques

### **Risques stratégiques**

157,158. L'insuffisance de financements en faveur des interventions de secours, des activités relatives aux réfugiés et du renforcement des capacités constitue un risque important. Les mesures d'atténuation consistent à communiquer avec les donateurs pour recueillir des ressources, à formuler une stratégie de hiérarchisation des priorités, et à concevoir et à mettre en œuvre un plan d'action relatif à la mobilisation des communautés pour assurer le ciblage des Malawiens les plus vulnérables dans les districts touchés par une crise et des réfugiés les plus vulnérables.

158,159. Les capacités variables en matière de renforcement à long terme des systèmes aux niveaux national et infranational, et l'engagement pris d'établir des priorités en la matière, constituent un autre risque. Pour l'atténuer, il faudra adopter une approche coordonnée et consultative permettant d'établir les priorités et les feuilles de route, en collaboration avec le Gouvernement.

159,160. Les aléas climatiques pourraient accroître le risque d'insécurité alimentaire et réduire la production alimentaire et les revenus des petits exploitants. Pour atténuer ce risque, le PAM continuera à travailler avec les acteurs nationaux au renforcement des systèmes nationaux d'alerte rapide, de suivi et d'appui consultatif.

160,161. L'évaluation de la problématique femmes-hommes réalisée par le bureau de pays a permis de recenser les risques susceptibles d'exacerber les inégalités existantes entre les sexes, notamment les rôles dévolus aux hommes et aux femmes et les normes sociales préjudiciables qui font obstacle à l'accès des femmes, des filles, des hommes et des garçons aux programmes du PAM et à la réalisation d'objectifs équitables. Le Bureau du PAM au Malawi a inventorié ces risques et pris des mesures pour les gérer en s'appuyant sur des programmes, des partenariats, des considérations d'ordre technique et la mobilisation des communautés.

### **Risques opérationnels**

161,162. Pour atténuer les risques liés à la protection des bénéficiaires, notamment contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, tous les membres du personnel, y compris les bénévoles, les sous-traitants et les partenaires coopérants doivent suivre des cours de sensibilisation, et des initiatives de sensibilisation sont également menées à l'intention des bénéficiaires. Le PAM procède aussi à des évaluations périodiques de ses capacités et de celles de ses partenaires coopérants afin de s'assurer que les systèmes et les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles sont efficaces et de les adapter, s'il y a lieu.

162,163. Pour atténuer les risques de perturbation de la chaîne d'approvisionnement, le PAM gère des entrepôts et une zone de regroupement stratégiquement située, et appuie le prépositionnement des produits dans les districts où l'accès peut être difficile pendant la saison des pluies, qui coïncide avec le plus fort de la période de soudure.

~~163,164.~~ Les risques que représentent le manque potentiel d'intérêt et l'absence éventuelle de hiérarchisation des priorités seront atténués par une collaboration étroite avec les homologues gouvernementaux à tous les stades de la conception et de la mise en œuvre des programmes.

~~164,165.~~ Afin de réduire les effets potentiels des pénuries de carburant et les répercussions d'autres facteurs ayant une incidence sur l'accès aux produits nécessaires à la poursuite des opérations, le PAM reste en contact avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires pour trouver des solutions ponctuelles ou permanentes, susceptibles d'atténuer d'éventuelles conséquences pour les opérations.

### **Risques fiduciaires**

~~165,166.~~ Le PAM a adopté des politiques, des directives et des mécanismes qui renforcent la sécurité et la sûreté de ses activités, permettent de lutter contre la fraude et régissent la gestion financière. Le bureau de pays effectue chaque trimestre des vérifications ponctuelles du respect des procédures financières et des procédures de passation de marchés par les partenaires coopérants et il s'est doté d'un responsable de la gestion des risques et de la conformité qui assure à cet égard un suivi des progrès réalisés et des lacunes et des mesures prises pour y remédier. Des mécanismes de remontée de l'information visant à garantir la transparence et la responsabilité sont également en place.

~~167.~~ La politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption s'applique à l'ensemble du personnel et des opérations, y compris toute intervention qu'il finance et qui est mise en œuvre par un organisme public ou un partenaire coopérant, et tous les fournisseurs ou autres parties avec lesquels il a conclu un accord contractuel.

~~166,168.~~ En ce qui concerne les transferts de type monétaire, le PAM améliorera les mesures permettant de donner des assurances en la matière, de manière à réduire les risques fiduciaires. Les mesures d'atténuation consistent notamment à effectuer périodiquement des vérifications indépendantes des bénéficiaires, à recourir davantage aux dispositifs de transfert numériques et à appuyer les systèmes de gestion de l'identité des bénéficiaires.

### **Risques financiers**

~~167,169.~~ L'inflation et la volatilité des prix des produits alimentaires et des carburants réduisent le pouvoir d'achat associé aux transferts de type monétaire. Le PAM assure un suivi des prix des denrées afin de déterminer les tendances et ajuste, s'il y a lieu, la valeur des transferts.

~~168,170.~~ Les risques financiers liés aux fluctuations des taux de change et à l'instabilité macroéconomique pourraient avoir une incidence sur les coûts d'exécution et remettre en cause les possibilités de collaboration avec les fournisseurs et les partenaires dont la participation à la mise en œuvre est nécessaire.

## **5.3 Garanties sociales et environnementales**

~~169,171.~~ Pour améliorer les garanties sociales, le PAM renforcera ses mécanismes communautaires de remontée de l'information et veillera à ce qu'ils soient confidentiels et puissent être utilisés de manière anonyme par les bénéficiaires et les autres parties prenantes. Le PAM s'efforcera d'assurer une coexistence pacifique et une certaine cohésion entre les réfugiés et les communautés d'accueil. L'impact des opérations du PAM sur l'environnement sera réduit autant que possible grâce à la mise en œuvre permanente d'un système de gestion environnementale.

## 6. Des ressources axées sur les résultats

### 6.1 Budget du portefeuille de pays

170.172. Le budget total du PSP (de janvier 2024 à décembre 2028) s'établit à 311 949 141 dollars pour les cinq effets directs du PSP. La part du budget total allouée aux interventions qui concernent spécifiquement l'égalité des sexes ou qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes s'élève à 18 431 722 dollars (5,91 pour cent). Des interventions de ce type sont intégrées dans tous les effets directs du PSP.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1	4 891 943	4 515 214	8 429 058	4 647 337	5 023 155	<b>27 506 707</b>
	2	10 196 593	10 519 279	10 678 915	11 060 703	11 291 529	<b>53 747 019</b>
2	3	540 570	428 779	692 157	467 871	446 541	<b>2 575 919</b>
	4	21 505 604	21 462 573	21 927 029	22 470 285	22 670 715	<b>110 036 207</b>
3	5	17 464 230	17 454 795	16 909 913	16 682 164	17 603 998	<b>86 115 100</b>
4	6	1 422 120	1 466 755	1 514 665	1 587 517	1 535 650	<b>7 526 707</b>
	7	1 107 600	1 172 491	998 919	1 241 479	1 007 658	<b>5 528 147</b>
5	8	4 706 100	3 641 836	3 167 692	3 098 775	3 029 364	<b>17 643 767</b>
	9	249 204	250 637	252 576	257 805	259 346	<b>1 269 568</b>
<b>Total</b>		<b>62 083 966</b>	<b>60 912 358</b>	<b>64 570 924</b>	<b>61 513 936</b>	<b>62 867 956</b>	<b>311 949 141</b>

### 6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

171.173. Le PAM continuera à appliquer les mêmes approches de mobilisation de ressources que pour le PSP 2019-2023, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience et en tenant compte de l'évolution des centres d'intérêt du Gouvernement et des donateurs, ainsi que de la conjoncture économique et humanitaire mondiale. La stratégie de partenariat du PAM sera mise en œuvre pour orienter et suivre les activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs existants et nouveaux; par ailleurs, les contributions pluriannuelles existantes seront transférées au nouveau PSP. Le PAM renforcera les initiatives conjointes de collecte de fonds et de sensibilisation menées avec le Gouvernement, d'autres entités des Nations Unies et des organismes du secteur privé poursuivant des objectifs similaires. Ces activités comprendront l'élaboration de propositions de programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG.

174. Le PAM examinera les nouvelles possibilités de financement par les donateurs habituels, des donateurs non habituels, notamment les nouveaux donateurs, le secteur privé, les institutions financières internationales, ainsi que les flux de financement thématiques comme le financement de l'action climatique et d'autres solutions de financement novatrices. Il continuera de s'employer à accroître les financements provenant de contributions négociées au niveau local et s'efforcera de mettre à profit les contributions pluriannuelles obtenues ces dernières années.

172,175. En cas de déficits de financement, le PAM pourrait opter pour l'une des stratégies ci-après: réduire la valeur des transferts monétaires ou la taille des rations (secours et assistance en faveur des réfugiés), accorder la priorité aux groupes particulièrement vulnérables (secours et assistance en faveur des réfugiés), s'engager uniquement à couvrir les districts en fonction des prévisions de contributions (par exemple, pour les secours, l'alimentation scolaire et les activités intégrées relatives à la résilience) et s'engager uniquement à fournir un appui technique, à mettre à disposition le module de la logistique et à assurer la prestation de services à la demande lorsque le financement est confirmé. Le PAM continuera à allouer en priorité aux interventions face à des crises les fonds non préaffectés.

En mode révision

## ANNEXE I

## CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE MALAWI (2024–2028)

## ODD 2: Faim zéro

## Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

**Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations au Malawi, y compris les réfugiés, en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et touchées par des chocs peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année**

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

## Hypothèses

Le financement alloué est suffisant et le ciblage adapté; un seul choc d'importance se produit pendant la période couverte par le plan stratégique de pays; le Gouvernement demeure mobilisé.

## Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

## Activités et produits

### **1. En prévision des chocs saisonniers ou autres et pour y faire face, fournir aux populations une assistance alimentaire et un appui à la nutrition et aux moyens d'existence en tirant parti, dans la mesure du possible, des systèmes nationaux de protection sociale (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)**

1.1 Les populations touchées par des chocs, notamment d'origine climatique, ont accès à des aliments nutritifs et à un appui aux moyens d'existence qui leur permet de satisfaire leurs besoins urgents et qui favorise le relèvement ainsi que la préservation des acquis en matière de résilience à long terme, dans la mesure du possible (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les populations touchées par des chocs, notamment d'origine climatique, ont accès à des aliments nutritifs et à un appui aux moyens d'existence qui leur permet de satisfaire leurs besoins urgents et qui favorise le relèvement ainsi que la préservation des acquis en matière de résilience à long terme, dans la mesure du possible (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les populations touchées par des chocs, notamment d'origine climatique, ont accès à des aliments nutritifs et à un appui aux moyens d'existence qui leur permet de satisfaire leurs besoins urgents et qui favorise le relèvement ainsi que la préservation des acquis en matière de résilience à long terme, dans la mesure du possible (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les populations touchées par des chocs, notamment d'origine climatique, ont accès à des aliments nutritifs et à un appui aux moyens d'existence qui leur permet de satisfaire leurs besoins urgents et qui favorise le relèvement ainsi que la préservation des acquis en matière de résilience à long terme, dans la mesure du possible (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les populations touchées par des chocs, notamment d'origine climatique, ont accès à des aliments nutritifs et à un appui aux moyens d'existence qui leur permet de satisfaire leurs besoins urgents et qui favorise le relèvement ainsi que la préservation des acquis en matière de résilience à long terme, dans la mesure du possible (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)



**2. Fournir aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux membres des communautés d'accueil une assistance alimentaire et nutritionnelle, des services et un appui aux moyens d'existence (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)**

2.1 Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs et à des services suffisants qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires urgents et de devenir plus autonomes et qui favorisent la cohésion sociale (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs et à des services suffisants qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires urgents et de devenir plus autonomes et qui favorisent la cohésion sociale (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs et à des services suffisants qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires urgents et de devenir plus autonomes et qui favorisent la cohésion sociale (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs et à des services suffisants qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires urgents et de devenir plus autonomes et qui favorisent la cohésion sociale (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres des communautés d'accueil ont accès à des aliments nutritifs et à des services suffisants qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires urgents et de devenir plus autonomes et qui favorisent la cohésion sociale (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

## Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

**Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les populations ciblées au Malawi obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation, à l'appui de la valorisation du capital humain, conformément aux objectifs nationaux**

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: causes profondes

### Hypothèses

Le financement alloué est suffisant, le Gouvernement demeure mobilisé et affecté notamment lui-même des fonds aux activités, et les acteurs locaux s'impliquent.

### Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Diversité du régime alimentaire des enfants d'âge scolaire

Score de consommation alimentaire

Taux d'obtention de diplôme

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Taux de poursuite des études/taux d'abandon des études (par niveau)

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)

### Activités et produits

#### **3. Promouvoir les pratiques nutritionnelles optimales et renforcer les partenariats avec les acteurs des systèmes alimentaires afin d'accroître la disponibilité et la consommation d'aliments variés et riches en nutriments (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)**

3.1 Les populations au Malawi, en particulier les populations vulnérables sur le plan nutritionnel, tirent profit de programmes portant sur la prévention et le traitement de la malnutrition et sur l'amélioration de l'alimentation (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficiant de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les populations au Malawi, en particulier les populations vulnérables sur le plan nutritionnel, tirent profit de programmes portant sur la prévention et le traitement de la malnutrition et sur l'amélioration de l'alimentation (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficiant de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les populations au Malawi, en particulier les populations vulnérables sur le plan nutritionnel, tirent profit de programmes portant sur la prévention et le traitement de la malnutrition et sur l'amélioration de l'alimentation (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficiant de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

3.1 Les populations au Malawi, en particulier les populations vulnérables sur le plan nutritionnel, tirent profit de programmes portant sur la prévention et le traitement de la malnutrition et sur l'amélioration de l'alimentation (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficiant de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

**4. Promouvoir la fourniture aux élèves des écoles maternelles et primaires de repas sûrs, nutritifs et diversifiés, qui sont distribués dans un environnement intégré, inclusif et tenant compte de la problématique femmes-hommes et sont liés à la production et aux marchés locaux (1.5: Programmes en milieu scolaire)**

4.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4.1 Les élèves des écoles maternelles et primaires ont accès à des ensembles d'activités intégrées relatives à la santé et à la nutrition en milieu scolaire qui permettent d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de nutrition (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

**Cible 4 de l'ODD: Systèmes alimentaires durables**

**Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les moyens d'existence des populations au Malawi, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, sont améliorés, plus durables et plus résilients face aux aléas climatiques grâce à une meilleure gestion des ressources, au développement des compétences et à l'accès aux services financiers et aux marchés**

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

**Hypothèses**

Le financement alloué est suffisant et le Gouvernement, les communautés et les organisations paysannes demeurent mobilisés.

**Indicateurs d'effet direct**

Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage

Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques

Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Pourcentage d'activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs ayant contribué à l'amélioration de l'état de la végétation et des sols

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base des moyens d'existence

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

## Activités et produits

### **5. Fournir aux ménages et aux communautés, en particulier aux petits exploitants agricoles et aux acteurs des filières, un ensemble de mesures intégrées tenant compte du climat et de la nutrition pour le renforcement de la résilience et des moyens d'existence (1.6: Création d'actifs communautaires et familiaux)**

5.3 Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire et de regrouper des excédents commercialisables variés, de réduire les pertes après récolte et d'accéder aux marchés (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3 Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire et de regrouper des excédents commercialisables variés, de réduire les pertes après récolte et d'accéder aux marchés (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3 Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire et de regrouper des excédents commercialisables variés, de réduire les pertes après récolte et d'accéder aux marchés (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3 Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire et de regrouper des excédents commercialisables variés, de réduire les pertes après récolte et d'accéder aux marchés (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3 Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire et de regrouper des excédents commercialisables variés, de réduire les pertes après récolte et d'accéder aux marchés (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.1 Les ménages et les communautés ciblés bénéficient d'actifs améliorés et d'une assistance assortie de conditions qui contribuent à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1 Les ménages et les communautés ciblés bénéficient d'actifs améliorés et d'une assistance assortie de conditions qui contribuent à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1 Les ménages et les communautés ciblés bénéficient d'actifs améliorés et d'une assistance assortie de conditions qui contribuent à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1 Les ménages et les communautés ciblés bénéficient d'actifs améliorés et d'une assistance assortie de conditions qui contribuent à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.2 Les ménages et les communautés ciblés, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont dotés de compétences et de capacités renforcées concernant la finance, l'atténuation des risques et le climat et accèdent plus facilement aux services connexes, ce qui favorise la mise en place de moyens d'existence améliorés, intelligents face aux aléas climatiques et durables (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.2 Les ménages et les communautés ciblés, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont dotés de compétences et de capacités renforcées concernant la finance, l'atténuation des risques et le climat et accèdent plus facilement aux services connexes, ce qui favorise la mise en place de moyens d'existence améliorés, intelligents face aux aléas climatiques et durables (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.2 Les ménages et les communautés ciblés, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont dotés de compétences et de capacités renforcées concernant la finance, l'atténuation des risques et le climat et accèdent plus facilement aux services connexes, ce qui favorise la mise en place de moyens d'existence améliorés, intelligents face aux aléas climatiques et durables (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.2 Les ménages et les communautés ciblés, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont dotés de compétences et de capacités renforcées concernant la finance, l'atténuation des risques et le climat et accèdent plus facilement aux services connexes, ce qui favorise la mise en place de moyens d'existence améliorés, intelligents face aux aléas climatiques et durables (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.2 Les ménages et les communautés ciblés, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont dotés de compétences et de capacités renforcées concernant la finance, l'atténuation des risques et le climat et accèdent plus facilement aux services connexes, ce qui favorise la mise en place de moyens d'existence améliorés, intelligents face aux aléas climatiques et durables (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.2 Les ménages et les communautés ciblés, y compris les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont dotés de compétences et de capacités renforcées concernant la finance, l'atténuation des risques et le climat et accèdent plus facilement aux services connexes, ce qui favorise la mise en place de moyens d'existence améliorés, intelligents face aux aléas climatiques et durables (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

### **ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**

#### **Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités**

**Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les acteurs nationaux et infranationaux au Malawi disposent de capacités renforcées pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes appuyant des systèmes alimentaires et sanitaires durables et la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

#### **Hypothèses**

Le financement alloué est suffisant, les priorités sont harmonisées et le Gouvernement demeure mobilisé.

#### **Indicateurs d'effet direct**

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

#### **Activités et produits**

**6. Fournir un appui technique aux acteurs nationaux et infranationaux à l'appui de la mise en place de systèmes alimentaires résilients et des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention d'urgence et de santé et d'approvisionnement (1.1: Préparation aux situations d'urgence et action immédiate)**

6.1 Les acteurs nationaux sont dotés de capacités renforcées dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement, à l'appui de l'amélioration des systèmes nationaux et de l'efficacité opérationnelle (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcés)



**7. Mettre un savoir-faire technique et des systèmes et capacités spécifiques à la disposition des acteurs nationaux et locaux concernés par la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection sociale, l'éducation, la santé, la gestion des risques de catastrophe, les mesures d'anticipation, et la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, en vue de mettre en place des systèmes nationaux durables et évolutifs, gérés par le Gouvernement (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)**

7.2 Les acteurs nationaux et infranationaux disposent de capacités et de connaissances renforcées qui permettent d'améliorer les politiques, stratégies, processus et programmes fondés sur des éléments factuels et contribuent ainsi à l'élimination de la faim (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

7.1 Le Gouvernement malawien dispose de capacités renforcées concernant le suivi des risques, l'évaluation et l'analyse de la sécurité alimentaire et la production et le traitement de données sur les marchés, ce qui lui permet d'étayer des politiques et des programmes nationaux fondés sur des éléments factuels (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

7.1 Le Gouvernement malawien dispose de capacités renforcées concernant le suivi des risques, l'évaluation et l'analyse de la sécurité alimentaire et la production et le traitement de données sur les marchés, ce qui lui permet d'étayer des politiques et des programmes nationaux fondés sur des éléments factuels (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

### Cible 16 de l'ODD: Partenariat mondial

**Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Le Gouvernement et les partenaires de l'action humanitaire et du développement présents au Malawi accèdent plus facilement à des services novateurs, efficaces et économiques, liés notamment à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique, et en tirent profit tout au long de l'année**

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

### Hypothèses

Les partenaires concernés adressent des demandes; les structures de coordination en place permettent de fournir efficacement des services à la demande.

### Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

### Activités et produits

**8. Fournir des services, par l'intermédiaire du module de la logistique, à l'Agence nationale de gestion des catastrophes et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement afin d'améliorer la coordination de la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (2.1: Module de la logistique)**

8.1 Le Gouvernement et les acteurs humanitaires bénéficient de services du module de la logistique qui permettent de fournir une assistance vitale aux populations touchées (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

**9. Assurer au Gouvernement et aux acteurs de l'action humanitaire et du développement un accès efficace et efficient aux services à la demande afin de renforcer leur capacité à effectuer des interventions plus efficaces et efficientes (2.4: Services à la demande)**

9.1 Le Gouvernement et les acteurs de l'action humanitaire et du développement ont accès à des services à la demande efficaces et efficientes qui renforcent leur capacité à effectuer des interventions plus efficaces et plus efficientes (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficientes, plus efficaces et mieux coordonnées)

## ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

### CC.1. Protection

#### Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet),

### CC.2. Obligation redditionnelle

#### Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

**CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes****Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

**CC.4. Durabilité environnementale****Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

**CC.5. Intégration de la nutrition****Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

**ODD 2: Faim zéro****CC.1. Protection****Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

**CC.2. Obligation redditionnelle****Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

**CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes****Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

**CC.4. Durabilité environnementale****Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

**CC.5. Intégration de la nutrition****Indicateurs transversaux**

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition



<b>BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)</b>									
<b>Effet direct du plan stratégique de pays</b>	<b>Produit</b>	<b>Activité</b>	<b>Groupe de bénéficiaires</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026*</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Total</b>
	5.3	5	Filles	82 278	99 909	117 540	146 925	176 311	<b>188 028</b>
			Garçons	83 507	101 402	119 295	149 120	178 943	<b>189 257</b>
			Femmes	77 616	94 248	110 880	138 600	166 320	<b>183 366</b>
			Hommes	71 600	86 942	102 285	127 856	153 428	<b>177 350</b>
			<b>Total</b>	<b>315 000</b>	<b>382 500</b>	<b>450 000</b>	<b>562 500</b>	<b>675 000</b>	<b>738 000</b>
<b>Total partiel (hors chevauchement) – effet direct 1 du PSP</b>				<b>148 400</b>	<b>131 500</b>	<b>303 600</b>	<b>122 450</b>	<b>125 800</b>	<b>399 750</b>
<b>Total partiel (hors chevauchement) – effet direct 2 du PSP</b>				<b>775 686</b>	<b>766 072</b>	<b>822 357</b>	<b>812 389</b>	<b>869 382</b>	<b>1 497 146</b>
<b>Total partiel (hors chevauchement) – effet direct 3 du PSP</b>				<b>839 700</b>	<b>856 575</b>	<b>873 450</b>	<b>901 575</b>	<b>929 700</b>	<b>1 014 120</b>
<b>Total (hors chevauchement)</b>				<b>1 599 068</b>	<b>1 591 782</b>	<b>1 808 575</b>	<b>1 665 691</b>	<b>1 742 425</b>	<b>2 576 871</b>

\* Compte tenu de l'expérience récente et de la fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, le PAM s'attend à ce qu'au moins une situation d'urgence majeure (cyclone ou sécheresse) survienne pendant la période couverte par le PSP. Celui-ci comporte donc une réserve signalée comme "année d'urgence majeure" (2026), étant entendu qu'il pourrait s'agir de n'importe quelle année. En plus de cette réserve, il pourrait s'avérer nécessaire de procéder à des révisions budgétaires en cas de survenue d'une situation d'urgence.





**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour),  
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct 1 du PSP								Effet direct 2 du PSP								Effet direct 3 du PSP				
	Activité 1*				Activité 2				Activité 3				Activité 4				Activité 5				
Type de bénéficiaires	Distribution générale de vivres (période de soudure, intervention d'urgence, initiatives "cash plus")		Complément à la distribution générale de vivres (prévention de la malnutrition aiguë)		Distribution générale de vivres en faveur des réfugiés	Distribution générale de vivres en faveur des réfugiés	Complément à la distribution générale de vivres (prévention de la malnutrition aiguë)		Prévention de la malnutrition aiguë après une crise (une fois pendant la période couverte par le PSP)				Repas scolaires (écoles primaires)				Assistance alimentaire pour la création d'actifs				
			Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes			Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes	Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes	Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes	Repas scolaires (écoles maternelles et primaires)	Espèces pour l'achat d'intrants (paiement unique)	Micro/mésoassurance (paiement unique)						
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires (rations à emporter)	Transferts de type monétaire (alimentation scolaire utilisant la production locale)	Transferts de type monétaire (alimentation scolaire utilisant la production locale - rations à emporter)	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	
Total kcal/jour	2 2220 33	2 2221 016	2 255	236	458	2 2222 033	2 2222 033	236	458	820	752	236	458	376	599,3	599,3	436	s.o.	2 581	2 581	s.o.
% de kcal d'origine protéique	11,2	11,2	16,3	20,7	20,7	11,2	11,2	20,7	20,7	16,6	16,3	20,7	20,7	16,3	24,5	24,5	17,8	s.o.	11,2	11,2	s.o.
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)		0,2	0	0,15	0,3	0,4		0,15	0,3			0,15	0,3		0,09	0,09	0,06	90		0,45	20

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour),  
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct 1 du PSP						Effet direct 2 du PSP						Effet direct 3 du PSP								
	Activité 1*			Activité 2			Activité 3			Activité 4			Activité 5								
Type de bénéficiaires	Distribution générale de vivres (période de soudure, intervention d'urgence, initiatives "cash plus")		Complément à la distribution générale de vivres (prévention de la malnutrition aiguë)		Distribution générale de vivres en faveur des réfugiés	Distribution générale de vivres en faveur des réfugiés	Complément à la distribution générale de vivres (prévention de la malnutrition aiguë)		Prévention de la malnutrition aiguë après une crise (une fois pendant la période couverte par le PSP)			Repas scolaires (écoles primaires)		Assistance alimentaire pour la création d'actifs	Micro/mésoassurance (paiement unique)						
			Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes			Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes	Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes	Enfants de 6 à 59 mois	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose et femmes et filles enceintes ou allaitantes	Repas scolaires (écoles maternelles et primaires)			Espèces pour l'achat d'intrants (paiement unique)					
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires (rations à emporter)	Transferts de type monétaire (alimentation scolaire utilisant la production locale)	Transferts de type monétaire (alimentation scolaire utilisant la production locale - rations à emporter)	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	
Nombre de jours d'alimentation par an	90	90	15	90	90	345	15	360	360	178	178	178	178	90	200	90	200	s.o.	72	72	12

\* Dans le cadre de l'activité 1 (intervention liée à un cyclone), une ration entière (céréales, légumineuses et huile végétale ou Super Cereal) est distribuée immédiatement après la catastrophe; une fois la période critique écoulée (généralement, 15 jours), une ration partielle est distribuée. S'agissant de l'intervention relative à la période de soudure, une ration partielle est habituellement distribuée, sous la forme soit d'espèces soit d'une assistance en nature.

## ANNEXE IV

<b>TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR</b>		
<b>Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire</b>	<b>Total (en tonnes)</b>	<b>Total (en dollars)</b>
Céréales	7 459	2 621 751
Légumes secs	1 198	828 539
Huile et matières grasses	315	507 720
Aliments composés et mélanges	838	648 498
<b>Total (produits alimentaires)</b>	<b>9 810</b>	<b>4 606 507</b>
Transferts de type monétaire		135 821 516
<b>Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>		<b>140 428 023</b>

## ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ( <i>en dollars</i> )						
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	Effet direct 5 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	64 077 474	88 254 091	67 730 162	10 718 274	14 118 634	<b>244 898 635</b>
Mise en œuvre	6 336 127	9 323 416	6 901 555	592 730	2 357 119	<b>25 510 948</b>
Coûts d'appui directs ajustés	5 880 977	8 161 578	6 227 531	947 075	1 360 733	<b>22 577 894</b>
<b>Total partiel</b>	<b>76 294 578</b>	<b>105 739 086</b>	<b>80 859 248</b>	<b>12 258 079</b>	<b>17 836 486</b>	<b>292 987 477</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	4 959 148	6 873 041	5 255 851	796 775	1 076 850	<b>18 961 664</b>
<b>Total</b>	<b>81 253 726</b>	<b>112 612 126</b>	<b>86 115 100</b>	<b>13 054 854</b>	<b>18 913 335</b>	<b>311 949 141</b>

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

<u>FAO</u>	<u>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</u>
ODD	objectif de développement durable
<u>PNUD</u>	<u>Programme des Nations Unies pour le développement</u>
PSP	plan stratégique de pays
<u>UNICEF</u>	<u>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</u>

En mode révision